

A- Comptes sociaux

I. Bilan au 31 décembre 2008
 (En euros)

ACTIF	2008			2007
	Brut	Amort / Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 592 270	1 414 227	178 043	238 827
Immobilisations corporelles	1 234 519	1 053 468	181 051	237 843
Participations	41 384 757	18 625 021	22 759 736	20 095 027
Prêts	25 457		25 457	26 957
Autres immobilisations financières	91 518		91 518	80 809
TOTAL (I)	44 328 521	21 092 716	23 235 805	20 679 463
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières, approvisionnement	114 564	687	113 877	175 629
Avances, acomptes versés sur commandes	11 586		11 586	0
Clients et comptes rattachés: hors groupe	3 802 886	929 175	2 873 711	2 166 373
Clients et comptes rattachés: groupe	2 602 808	0	2 602 808	2 503 352
Autres créances: hors groupe	704 838	0	704 838	1 081 962
Autres créances: groupe	7 206 307	598 132	6 608 175	6 636 429
Valeurs mobilières de placement	0		0	0
Disponibilités	1 427 076		1 427 076	454 374
Charges constatées d'avance	345 998		345 998	80 929
TOTAL (II)	16 216 063	1 527 994	14 688 069	13 099 048
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0		0	
TOTAL GENERAL (I à III)	60 544 584	22 620 710	37 923 874	33 778 512

PASSIF avant répartition	2008	2007
Capital social	2 537 552	2 535 123
Prime de fusion	7 995 597	7 998 026
Réserve légale	213 441	213 441
Réserves réglementées	6 538	6 538
Report a nouveau	-7 145 714	-8 373 748
Résultat de l'exercice	435 208	1 228 033
TOTAL (I)	4 042 622	3 607 413
Provisions pour risques	6 221	6 221
Provisions pour charges	214 443	214 443
TOTAL (II)	220 664	220 664
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	3 296 408	2 349 023
Emprunts et dettes financières: hors groupe	0	0
Emprunts et dettes financières: groupe		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés: hors groupe	1 731 232	1 544 489
Dettes fournisseurs et comptes rattachés: groupe	840 367	718 043
Dettes fiscales et sociales	1 923 793	1 674 016
Autres dettes: hors groupe	28 994	33 994
Autres dettes: groupe	25 831 623	23 612 497
Produits constatés d'avance	8 171	18 373
TOTAL (III)	33 660 588	29 950 435
TOTAL GENERAL (I à III)	37 923 874	33 778 512

(1) Dont concours bancaires courants
et soldes bancaires créditeurs

1 629 987

1 292 031

II – Compte de résultat
(En euros)

	2008	2007
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net	14 317 748	12 893 239
Subvention d'exploitation	0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 548 802	492 835
Autres produits	4 945	101 495
Total des produits d'exploitation (I)	15 871 496	13 487 569
Charges d'exploitation		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	125 266	246 785
Variation de stocks (matières et approvisionnements)	64 019	-151 455
Autres achats et charges externes (1)	10 268 990	8 961 780
Impôts, taxes et versements assimilés	213 835	201 940
Salaires et traitements	1 924 765	1 819 690
Charges sociales	897 864	873 467
Dotations d'exploitation sur immobilisations		
- Dotations aux amortissements	184 457	333 447
Dotations d'exploitation sur actif circulant		
- Dotations aux provisions	673 935	525 879
Dotations d'exploitation pour risques et charges		29 300
Autres charges	21 989	149 753
Total des charges d'exploitation (II)	14 375 120	12 990 586
Résultat d'exploitation (I-II)	1 496 376	496 983
Produits financiers		
Produits financiers de participations	1 345 545	792 604
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 065 056	1 014 030
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Reprise sur provisions et transferts de charges		0
Total des produits financiers (III)	2 410 601	1 806 634
Charges financières		
Dotations financières aux provisions	2 901 000	3 85 039
Intérêts et charges assimilées	2 213 324	2 306 799
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)	5 114 324	2 691 838
Résultat financier (III-IV)	-2703 723	-885 204
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	- 1207 347	-388 221
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	600 315	643 444
Produits exceptionnels sur opération en capital	592 731	1 047 055
Reprises sur provisions		789 704
Total des produits exceptionnels (V)	1 193 045	2 480 203
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	218 136	361 113
Charges exceptionnelles sur opération en capital	592 203	1 066 052
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VI)	810 339	1 427 165
Résultat exceptionnel (V-VI)	382 706	1 053 038
Impôt sur les bénéfices (VII)	-1 259 849	-563 216
Total des produits (I+III+V)	19 475 142	17 774 406
Total des charges (II+IV+VI+VII)	19 039 934	16 546 373
Bénéfice ou perte (total produits - total charges)	435 208	1 228 033

III - Annexe aux comptes annuels

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2008 est de 37 923 874 euros, et le compte de résultat dégage un résultat bénéficiaire de 435 208 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration. Les valeurs dans les tableaux sont exprimées en Euros.

1. PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES ET FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France et aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels édictés par le règlement CRC n°99-03 du 29 avril 1999.

1.2 Modes et méthodes d'évaluation comptables appliqués

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, abstraction faite de toute charge financière).

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue et selon le mode linéaire.

Agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Matériels de bureau et mobilier	5 à 10 ans
Brevets	10 ans
Logiciels	1 à 3 ans

Participations et autres titres immobilisés

Les immobilisations financières sont valorisées au coût historique d'acquisition ou à la valeur d'apport.

Les autres immobilisations financières sont inscrites à la valeur nominale.

Les cessions sont évaluées d'après un prix de revient. Le calcul de la plus-value ou de la moins-values est basé sur la valeur comptable des titres cédés.

Le cas échéant une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable des titres.

La valeur d'inventaire est déterminée de façon autonome par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent et complété le cas échéant d'une estimation de la valeur du fonds de commerce.

Stocks

Ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Ils correspondent à des articles publicitaires destinés au réseau et différentes fournitures administratives.

Créances clients et les comptes rattachés

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Elles peuvent être dépréciées pour tenir compte du risque de non recouvrement selon la méthode suivante :

- 25% créances supérieures à 6 mois
- 50% créances supérieures à 12 mois
- 100% créances supérieures à 18 mois

Une dépréciation complémentaire est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêt des comptes sur toutes les créances significatives.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et sont établies en fonctions des informations disponibles lors de leur établissement. Elles s'inscrivent dans le contexte de la crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être Anticipées avec précision.

Disponibilités

Il existe avec les filiales de ADA une convention de centralisation automatisée de trésorerie avec la BNP pour une durée indéterminée signée le 20 septembre 1999.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

Une provision est enregistrée lorsque ADA a une obligation réelle pour laquelle une estimation fiable peut être réalisée avec une précision suffisante, résultant d'un événement passé, et pour laquelle une sortie de ressources est probable.

Emprunts et dettes financières

La société ADA a souscrit une ligne de crédit d'un montant de 2 000 000 €, crédit utilisable par tirage d'une durée 1, 2, 3 ou 6 mois

Chiffre d'affaires

Les redevances sont facturées mensuellement sur la base du contrat de franchise.

Les droits d'entrée sont perçus à la signature du protocole et du contrat de franchise

La reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux prestations du franchiseur se fait au moment de la réalisation des prestations.

1.3 Comparabilité des comptes

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2008 sont comparables aux comptes 2007

1.4 Faits caractéristiques de l'exercice

La société ADA a renforcé son réseau d'agence, (28 agences supplémentaires en 2008), elle a aussi développer l'activité. La société développe de nouvelles offres comme la location du véhicule à l'heure, la location longue durée de scooters et la location de box de stockage.

2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs Brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 655 282	611 113	674 125	1 592 270
Immobilisations corporelles	2 266 476	47 971	1 079 928	1 234 519
Immobilisations financières	36 492 452	5 022 852	13 573	41 501 732
Total	40 414 210	5 681 936	1 767 626	44 328 521

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de droits d'exclusivité pour 108 624 €, de divers pour 75 583 €, de logiciels pour 1 379 200 €

La société ADA a souscrit à l'augmentation de capital de sa Filiale SAPN pour un montant de 5 000 040 € par incorporation du compte courant.

Les immobilisations corporelles correspondent à des agencements pour 996 068 €, du mobilier et matériel de bureau pour un montant de 238 451 €.

Les immobilisations financières correspondent essentiellement aux participations dont le détail est donné dans le tableau des filiales et participations.

2.2 Amortissements et provisions

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 416 457	96 793	99 021	1 414 227
Immobilisations corporelles	2 028 632	87 664	1.062 830	1 053 468
Total	3 445 089	184 457	1 161 851	2 467 695

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations financières	16 289 659	2 901 000	565 638	18 625 021
Comptes clients	853 372	75 803		929 175
Autres actifs	1 536 334	598 132	1 536 334	598 132
Provision sur stock	2 954		2 267	687
Total	18 682 319	3 574 935	2 104 239	20 153 015

La société ADA a constituée une provision sur les titres de sa filiales Issy Location pour 1 000 €, pour sa filiales SAPN 2 900 000 € et a repris une provision de 1 536 334 € sur le compte courant de sa filiale SAPN. La société ADA a également constituée une provision sur le compte courant de sa filiale Issy Location pour 598 132 €

2.3 Stock

Au 31 décembre 2008 le stock des objets publicitaires s'élevé à 114 564 €, et la consommation de l'année est de 64 019 €.

2.4 Etat des créances

	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
créances rattachées à des participations	0		
Prêts	25 457	4 250	21 207
Autres immobilisations financières	91 518		91 518
Actif circulant			
Clients et comptes rattachés	6 405 694	6 405 694	
Autres créances	716 425	716 425	
Groupe et associés	7 206 307	7 206 307	
Charges constatées d'avance	345 998	345 998	
Total	14 791 399	14 678 674	112 725

2.5 Détails - Produits à recevoir

Clients et comptes rattachés :	3 450 143
- Clients factures à établir	3 450 143
Autres créances :	69 276
- Organismes sociaux produits à recevoir	69 276
- Divers produits à recevoir	0
Disponibilités / compte courant	253 621
- Compte courant intérêts à recevoir	253 621
Total	3 773 040

2.6 Charges constatées d'avance

Maintenance	14 954
Assurance	7 093
Publicité	37 509
Divers	19 245
Loyer Credit Bail	227 240
Intérêts	39 955
Total	345 998

2.7 Valeurs mobilières de placements

Au 31 décembre 2008, la société ne détient pas de valeurs mobilières de placement.

3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1 Composition du Capital social et Evolution des Capitaux propres

	Nombre	Valeur nominale
Titres à l'ouverture	1 667 844	1,52
Titre la clôture	1 669 442	1,52

Les titres sont entièrement libérés.

Dans le cadre de l'octroi d'actions gratuites, le Conseil d'Administration du 26 septembre 2008 a constaté la réalisation matérielle de l'augmentation de capital au profit des salariés d'un montant de 2 428,96 €. Ce montant a été prélevé sur la prime de fusion.

Le capital social sera ainsi porté à la somme totale de 2 537 551, 84 € divisé en 1 669 442 actions d'une valeur nominale de 1,52€

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		3 607 413
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		3 607 413
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
	SOLDE	
Situation à la clôture de l'exercice		435 209
Capitaux propres avant répartition		4 042 621

Les options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours de l'action, ne sont pas considérées comme dilutives.
L'effet dilutif est non significatif en 2008

3.2 Provisions

	A l'ouverture	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	A la clôture
Provisions pour risques	6221				6 221
provision charges	0		0	0	0
provision impôts	214 443				214 443
Total	220 664				220 664

La provision pour impôt est relative aux conditions de la fusion Le Nouveau Jour intervenue en 1999.

Le poste provisions pour risques est essentiellement constitué de provisions pour litiges prud'homaux.

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre de ses activités courantes, et, à notre connaissance, il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine d'elle-même et de ses filiales.

3.3 Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	A + de 5 ans
Etablissements de crédit	3 296 407	3 296 407		-
Fournisseurs	2 566 972	2 566 972	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 923 793	1 923 793	-	-
Autres dettes	25 865 245	25 865 245	-	-
Produits constatés d'avance	8 171	8 171	-	-
Total	33 660 588	33 660 588	0	0

3.4 Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes financières divers	957 149
Intérêts courus à payer	41 419
Intérêts compte courant	915 730
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 154 792
Fournisseurs factures non parvenues	1 154 792
Dettes fiscales et sociales	640 388
Congés à payer	183 826
Charges à payer personnel	195 364
Charges sociales à payer sur congés payés/et autres	186 512
Organic	23 340
Autres impôts	51 346
Total	2 752 329

3.5 Produits constatés d'avance

	2008
Produits d'exploitation	8 171
Total	8 171

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaire s'élève à 14 317 748 Euros	2008
Il comprend :	
- les redevances facturées sur la base des contrats de franchise,	6 784 300
- les droits d'entrée perçus à la signature du protocole et du contrat de franchise,	782 373
- participation publicitaire,	1 675
- les différentes prestations rendues aux sociétés du Groupe,	2 045 890
- les ventes diverses,	629 850
- chiffre d'affaire location véhicules ventes internet	4 068 064
-commissions	5 597
	14 317 748

- Les ventes diverses comprennent une partie d'échange de biens avec la presse pour environ 75 K€ sans impact sur le résultat
Le chiffre d'affaires Internet est neutre dans le résultat, la rémunération de ADA ne se faisant qu'à la commission

4.2 Résultat financiers

	Charges	Produits
Provisions sur titres de participations	2 901 000	565 638
Intérêts des emprunts	86 390	92 442
Intérêts des comptes courants	1 603 613	253 621
Intérêts bancaires	523 321	499 418
Revenus des titres de participation		999 482
Abandon de créances		
Total	5 114 324	2 410 601

4.3 Rémunérations des Mandataires sociaux

Aucune rémunération n'est allouée aux mandataires sociaux de ADA.

4.4 Résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Indemnités transactionnelles et de non-concurrence	111 624	
Charges et produits exceptionnels divers	106 512	600 314
Provisions	0	0
Charges et produits en capital	592 203	592 731
Reprise provision		
Total	810 339	1 193 045

Les charges exceptionnelles sont constituées principalement d'indemnités transactionnelles et diverses et des VNC d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Le montant des VNC des immobilisations incorporelles s'élève à 575 104 €, pour une cession de 575 105 €

Le montant des VNC des immobilisations corporelles s'élève à 17 100 € pour une cession de 17 626 €.

Les produits intègrent un abandon de créance sur les intérêts d'un des actionnaires au titre de son compte courant,

4.4 Nature des différences temporaires d'impôts

Accroissement	23 340
ORGANIC	23 340
Allègement	24 716
ORGANIC	24 716

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements

Engagements donnés

Cautions

Receveur	Tiers	Motif	Montant
SNCF	Ada	concession de locaux	74 913
EFFIA	Ada	Caution parking	23 322
TOTAL			98 235

Une Garantie Autonome a été émise par ADA au profit de LixxBail d'un montant de 15 000 000 € émise le 21 juin 2006 en contre garantie des engagements souscrits dans le cadre du financement de la Flotte EDA dans la limite d'un plafond annuel de 46 000 000 €.

L'encours du 31 décembre 2008 entre EDA et LixxBail est de 15 612 K€. Cette Garantie Autonome est valide jusqu'au 31 décembre 2009

Engagements de ADA vis à vis des Locataires Gérants :

La société n'a pas d'engagement vis à vis des locataires gérants.

Engagements de retraite

L'appréciation d'indemnité de fin de carrière applicable en France est non significative.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cet engagement sont les suivantes :

1. Taux d'actualisation de 3,54%
2. Taux d'augmentation des salaires de 2%
3. Taux de rotation de 15%

Engagement de crédit bail

Immobilisations incorporelles en crédit bail	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	Cumul	
Immobilisations	978 639	244 659	978 639	
Immobilisations	1 680 925	263 689	503 663	1 173 241
Immobilisations	370 000	52 857	77 510	292 490
Immobilisations	584 812	81 658	81 658	489 947

Redevances payées		Redevance restant à payer	
de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans
232 533	1 157 016		
298 961	541 503	522 684	1306710
72 170	72 570	126 177	315 442
108 869	108 869	190 339	475 848

Stocks Options

Le détail des stocks options est le suivant :

Date des C A d'attribution	Options attribuées	Prix d'attribution
29/09/1998	1 456	68,60€
18/11/1999	5 824	48,37€
27/04/2000	21 840	40,13€
26/01/2001	4 212	de 43,24€ à 28,89€
15/11/2002	6 672	22,33€
28/09/2005	25 013	11,04€
07/11/2006	28 354	13,69€
TOTAL	93 371	

A ce jour la société n'a pas provisionné de sommes à valoir au titre de la levée d'option par les salariés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunit le 22 mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, à l'émission de 10 007 actions de la société ADA au maximum, représentant 0,6% du capital, d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune, en vue de leur Attribution gratuite aux salariés et/ou dirigeant de la Société.

Une première tranche de 2006 actions gratuites a été attribuée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2006. Le 15 novembre 2007, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement un nombre de 1 564 actions supplémentaires.

La juste valeur de chacune de ces actions gratuites ressortait à 13,803€ selon les données suivantes :

- 1- Cours de l'action à la date d'attribution : 13 803€
- 2- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20%
- 3- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

La juste valeur des actions gratuites attribuée lors de la deuxième tranche du 15 novembre 2007 ressortait à 16,036 €

- 1 Cours de l'action à la date d'attribution : 16,036 €
- 2 Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
- 3 Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

5.2 Effectif au 31 décembre 2008

	31/12/2008	31/12/2007
Effectif	36	39
Cadre	21	19
agent de maîtrise	8	10
Employés	7	10
Total dont effectif permanent hors contrats de qualification	36	39

5.3 Identité de la Société mère consolidante

G7 SAS

22-28, rue Henri Barbusse
92110 CLICHY

5.4 Intégration fiscale

La société ADA et ses filiales ont opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1er janvier 2001.

La société ADA se constitue seule redevable à compter du 1er janvier 2001 de l'impôt sur les sociétés, de la contribution additionnelle de la contribution sociale sur les bénéfices, du précompte et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe formé par elle-même et ses filiales.

Entreprises liées	Montant en Euros Valeurs brutes	Taux
Immobilisations financières :	22 759 736	
-Participations	22 759 736	
-Créances rattachées à des participations		
-Prêts		
-Autres		
Créances :		
-Créances clients et comptes rattaché	2 602 808	
-Autres créances	7 171 776	
Dettes :	26 671 990	
-Emprunts et dettes financières divers		
-Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
-Dettes fournisseurs et comptes rattachés	840 367	
-Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
-Autres dettes	25 831 623	
Charges financières :	2 092 329	
-Dotations financières aux amortissements et provisions	2 901 0009	
Abandon de créances		
-Intérêts et charges assimilées	2 092 329	
Produits financiers :	2 262 110	
-Produits de participations	999 482	
-Intérêts	696 990	
-Reprises provisions et transferts de charges	565 638	

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'existe aucun élément post clôture.

5.5 Liste des filiales et participations

Dénomination	Capital	Quote-part %	Val. Brute Titres	Prêts, avances	Chiffre affaires
	Capitaux propres hors capital & résultat	Dividendes	Val. Nette Titres	Cautions	Résultat
Filiales (plus de 50 %)					
SAPN	1 552 780	99,99	18 274 457		1 485 171
	1 616 547	-	2 100 0550		-2 294 114
EDA	147 000	99,92	19 561 806	-	29 913 203
	17 747 706	-	19 536 705		1 657 348
HOLIDAYS BIKES	358 000	100,00	3 508 000	-	1 411 803
	764 961	-	1 122 961		-281 628
ISSY LOCATION	1 000	100,00	1 000		592 680
	-232 473		0		-366 660
Participations (10 à 50 %)					
HISPANO Rent a car	0	50,00	37 563	-	
	ND	-	0	-	
Autres participations					
Autres filiales françaises			1 890	-	
		-	0	-	
Autres filiales étrangères			25	-	
		-	0	-	
ND : non disponible à ce jour					

B – Comptes consolidés

1 – Bilan consolidé en normes IFRS

(en milliers d'euros)			31/12/2008	31/12/2007
Actif				
	Écarts d'acquisition nets	note 11	6 849	5 634
	Immobilisations incorporelles nettes	note 10	2 922	2 888
	Immobilisations corporelles nettes	note 12	3 509	2 810
	Participation dans les entreprises associées	note 13	-30	-84
	Autres actifs financiers non courants	note 14	527	553
	Actifs d'impôt différé	note 8	970	679
	Total des actifs non courants		14 747	12 480
	Stocks et en-cours nets		144	177
	Créances clients et comptes rattachés nets	note 15	9 317	9 822
	Autres actifs courants	note 16	9 402	6 734
	Actifs d'impôts courants	note 16	0	0
	Charges constatées d'avances	note 17	1 057	618
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	note 18	2 636	3 408
	Total des actifs courants		22 526	20 759
	Total actif		37 273	33 239
Passif				
	Capital		2 537	2 535
	Primes et autres réserves consolidées		385	-316
	Résultat de l'exercice		439	647
	Capitaux Propres part du groupe		3 361	2 866
	Intérêts minoritaires		-148	-384
	Capitaux propres totaux	note 19	3 213	2 482
	Provisions non courantes	note 20	231	229
	Dettes financières à long terme	note 21	1 607	1 402
	Passifs d'impôt différé	note 8	0	0
	Total passifs non courants		1 838	1 631
	Provisions courantes	note 20	84	124
	Dettes financières à court terme	note 21	9 429	5 338
	Dettes fournisseurs	note 22	8 400	8 443
	Autres passifs courants	note 22	13 562	15 221
	Produits constatés d'avance	note 17	747	
	Total passifs courants		32 222	29 126
	Total passif		37 273	33 239

2 – Compte de résultat consolidé en normes IFRS

(en milliers d'euros)		31/12/08	31/12/07
Revenus	note 5	38 897	38 368
Produits des activités ordinaires :		38 897	38 368
Achats et variations de stocks		-1 103	-839
Charges externes		-28 042	-27 717
Charges de personnel	note 6	-6 124	-5 595
Impôts et taxes		-1 092	-798
Dotation aux amortissements et aux provisions nettes		-2 541	-2 131
Autres produits et charges opérationnels	note 6	551	-844
Résultat opérationnel		546	444
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	note 13	-7	-58
Résultat des activités ordinaires		539	386
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		156	85
Coût de l'endettement financier brut		-826	-404
Coût de l'endettement financier net	note 7	-670	-319
Impôts sur les bénéfices	note 8	-290	-345
Résultat des activités abandonnées		0	0
Résultat net consolidé total		159	412
Résultat revenant aux Minoritaires		-280	-235
Part du groupe		439	647
Résultat net par action	note 9		
- de base		0.26 €	0.39 €
- dilué		0.26 €	0.39 €

3 – Tableaux de flux de trésorerie consolidés en normes IFRS

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	439	647
Part des minoritaires	-280	-235
Quote-part dans le résultat sociétés en équivalence	6	58
Dividende reçu des sociétés mises en équivalence	0	0
Eléments sans incidence sur trésorerie	0	28
Dotations nettes aux amortissements	1 774	1 420
Dotations nettes des provisions	-161	-257
Dotations sur écarts d'acquisition	0	2
Charges calculées liées aux paiements en actions	60	58
Plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés	277	-103
Impôts différés	-290	-360
Intérêts financiers nets	670	319
Capacité d'autofinancement	2 495	1 577
Variation des frais financiers	0	0
Variation des stocks	63	-153
Variation des créances clients et comptes rattachés	500	-135
Variation des dettes fournisseurs	-73	-146
Variation des autres créances et dettes	-2 304	5 485
Variation des charges et produits constatés d'avance	290	103
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-1 524	5 154
Flux net de trésorerie généré par l'activité	971	7 015
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissement / acquisitions immos incorporelles	-1 154	-956
Décaissement / acquisitions immos corporelles	-7 655	-4 664
Décaissement / acquisitions immos financières	-150	-166
Encaissement / cession d'immos corporelles	3 981	3 714
Encaissement / cession d'immos incorporelles	9	95
Encaissement / cession d'immos financières	171	90
Décaissements sur acquisitions d'agences	-1 748	-1 259
Encaissements sur cessions d'agences	1 177	379
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 369	-2 767
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Variation du compte courant	0	-1 992
Encaissement provenant des lignes de crédit	16 851	6 948
Décaissement provenant des lignes de crédit	-12 770	-8 096
Décaissements provenant du remboursement de crédit-bail	-625	-585
Intérêts financiers	-588	-347
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 868	-4 072
Variation de trésorerie	-1 530	-108
Trésorerie nette à l'ouverture	441	549
Trésorerie nette à la clôture	-1 089	441

4 – Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes et Réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 01/01/07	2 535	-375	2 160	-145	2 015
Distribution de réserves aux minoritaires					
Augmentation de capital					
Résultat 2007		647	647	-235	412
Réserves stocks options		58	58	0	58
Variation de périmètre		1	1	-4	-3
Capitaux propres au 31/12/07	2 535	331	2 866	-384	2 482
Résultat 2008		439	439	-280	159
Réserves stocks-options		60	60		60
Acquisitions et cession d'intérêts minoritaires		-4	-4	516	512
Augmentation capital	2	-2			
Capitaux propres au 31/12/08	2 537	824	3 361	-148	3 213

Au 31 décembre 2008, le nombre d'actions s'élève à 1 669 442 dont 1 204 665 actions à vote double.

5 – Notes annexes aux comptes consolidés

1 – Informations relatives à l'entreprise

Le groupe ADA est une société anonyme de droit français, immatriculée en France soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. ADA a été constituée le 5 septembre 1986 et la société expirera le 4 septembre 2085, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle a son siège au 22/28 rue Henri Barbusse – 92 110 CLICHY (France) et est cotée à Paris.

La société a pour principale activité, le développement et l'animation d'un réseau de franchisés qui exploitent des agences de location de véhicules sous l'enseigne ADA. Les franchisés sont des entrepreneurs indépendants qui gèrent de façon autonome leur activité, tout en respectant la charte de qualité liée au contrat de franchise.

Par ailleurs, ADA exploite directement certaines agences.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable d'ADA et de ses filiales (le « Groupe »), ainsi que les intérêts dans les entreprises associées. Ils sont présentés en millier d'euros.

Le groupe ADA fait partie du périmètre consolidé de G7 Entreprises

En date du 10 mars 2009, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2008 et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe ADA au 31 décembre 2008. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 12 juin 2009.

2 – Principes comptables et modalités de consolidation

La cotation dans un pays de l'Union Européenne, conformément au règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 requiert que les états financiers consolidés de la Société au titre de l'exercice 2005 soient établis selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commissions. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est à dire les *International Financial Reporting Standards* (IFRS), les *International Accounting Standards* (IAS), ainsi que leurs interprétations telles qu'é émises par l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretation Committee*).

Conformément à IFRS 1, le groupe a décidé d'appliquer les options suivantes :

- non retraitement des regroupements d'entreprise comptabilisés antérieurement au 1er janvier 2004,
- pas de réévaluation des immobilisations corporelles au 1er janvier 2004 (maintien du coût historique conforme à IAS 16),

- pas d'application d'IFRS 2 aux instruments de capitaux propres attribués avant le 7 novembre 2002.

Toutes les normes et interprétations appliquées par le Groupe ADA dans les présents comptes sont compatibles avec les directives européennes d'une part et les normes et interprétations en vigueur dans l'Union Européenne d'autre part les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2007 à l'exception des normes, amendements et interprétations suivantes applicable de façon obligatoire pour les états financiers 2008

- Normes et interprétations nouvellement applicables à partir du 1er janvier 2008 sont les suivantes :

- Les amendements à IAS 39 (*« Reclassement d'actifs financiers »*) - publiés en novembre 2008.
- Les amendements à IFRS 7 *« Reclassement d'actifs financiers »*, publiés en octobre 2008
- IFRIC 11 IFRS 2 *« Actions propres et transactions intragroupe »*, publiée en juin 2007

L'application de ces nouvelles normes et interprétations n'a pas eu d'impact sur les comptes au 31.12.08.

- Normes et interprétations nouvellement publiées mais non encore entrées en vigueur :

Les états financiers du groupe au 31.12.08 n'intègrent pas les éventuels impacts de normes publiées au 31.12.08 mais dont l'application n'est pas obligatoire. Le groupe n'a pas appliqué par anticipation :

Textes adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

- IFRS 8 *« Secteurs opérationnels »*, applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/01/09
- Amendements de la norme IAS23 *« coûts d'emprunts »*, applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/09
- IAS 1 révisée *« Présentation des états financiers »*, applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/09
- Amendements IFRS 2 *« Conditions d'acquisition des droits et annulations »*, applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/01/09.
- Interprétations IFRIC 13 *« Programmes de fidélisation clients »*, applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/07/08
- IFRIC 14 *« Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financements minimum »*, publiée en décembre 2008

Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

- IFRS 3 révisée *« Regroupements d'entreprises (phase2) »*, applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/07/09
- IAS 27 révisée *« Etats financiers consolidés et individuels »*, applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/07/09
- Amendements IAS 32 *« Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation »*, applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/01/09
- IAS 39 révisée *« Éléments couverts éligibles »*, applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009.
- IFRS 1 révisée. *« Première adoption des IFRS »*, applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009.
- IFRS 1 et IAS 27 révisées. *« Éléments relatifs à la détermination du coût d'une participation dans les états financiers individuels »*, applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009
- IAS 32 et IAS 1 révisées. *« Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation »*, applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009.
- IFRIC 12 *« Accord de concession de services »*, applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2008
- IFRIC 15, *« Accords pour la construction d'un bien immobilier »*, applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009.
- IFRIC 16. *« Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »*, applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er octobre 2008
- IFRIC 17, *« Distribution en nature aux actionnaires »*, applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces normes et interprétations sur les résultats

consolidés, la situation financière, la variation de trésorerie et le contenu des annexes aux comptes est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de sa réflexion, d'impact significatif sur ses états financiers.

2.1. Principes d'établissement des états financiers

Les comptes consolidés annuels et les notes annexes sont établis en milliers d'euros. Ils sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Structure du bilan consolidé

Le bilan présente en actifs et passifs courants la partie à moins d'un an des actifs d'exploitation (notamment les stocks, les créances et les autres actifs) et des passifs d'exploitation (notamment les provisions, fournisseurs, et autres passifs).

2.2. Méthode de consolidation

Les sociétés sur lesquelles ADA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles ADA exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

En cas d'intégration globale, la part des intérêts minoritaires dans le résultat net et les capitaux propres de la filiale est affichée séparément dans les états financiers consolidés. Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs net, qui ne sont pas détenus par ADA. Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la méthode « parent entity extension », aux termes de laquelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs net acquis est comptabilisé en goodwill. Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits intragroupes sont éliminés en consolidation. La Société clôture son exercice fiscal de 12 mois au 31 décembre et établit une situation intermédiaire au 30 juin. Il en est de même pour ses filiales.

2.3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1 "Première application des IFRS". Les regroupements postérieurs au 1er janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en conformité avec IFRS 3 "Regroupements d'entreprises". Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels, évaluables de façon fiable, de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont constatés lors des regroupements d'entreprise et comptabilisés comme suit :

- les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.
- les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

La Société n'a pas choisi d'appliquer de façon rétrospective la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises et aux acquisitions antérieures au 1er janvier 2004. Par conséquent, ce sont les écarts d'acquisition nets des amortissements cumulés en normes françaises au 1er janvier 2004 qui sont repris dans le bilan d'ouverture.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Pour ce test, les écarts

d'acquisition sont rattachés à des Unités Génératrices de Trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les écarts d'acquisition comptabilisés dans le bilan du groupe ADA sont de deux origines différentes et donnent lieu à des tests de dépréciation différents, adaptés à leurs caractéristiques propres :

- Écarts d'acquisition rattachés au segment Franchise regroupant l'activité liée aux franchisés.

Comme les écarts d'acquisition comptabilisés au 1er janvier 2004 sont représentatifs d'un coût de mise en place et de développement du réseau de franchise ADA, la Société a considéré que le segment Franchise dans son ensemble, était la plus petite Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle peuvent être alloués ces survaleurs, pour mesurer leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable du segment correspond aux flux de trésorerie futurs nets actualisés de l'activité franchiseur. S'ils sont inférieurs à la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT, une dépréciation exceptionnelle est enregistrée en autres produits et charges opérationnels. Ce sont les survaleurs qui sont en premier lieu dépréciées puis les autres actifs rattachés à l'UGT, avec constatation de la perte en compte de résultat.

- Écarts d'acquisition rattachés au segment Courte Durée regroupant l'activité des succursales exploitées en propre par ADA (grand public)

Chaque écart d'acquisition identifié est rattaché à une agence qui représente une unité génératrice de trésorerie rattachée au segment courte durée. La valeur recouvrable de l'écart d'acquisition correspond à sa valeur de réalisation, déterminée selon un multiple de chiffre d'affaires approprié net des frais de cession tenant compte également de la localisation de l'agence.

Autres Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels créés (y compris les coûts de déploiement ou de développement interne) sont portés à l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels, soit 7 ans à compter de la mise en service.

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Le droit au bail ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement

Les autres actifs incorporels identifiés, sont amortis linéairement en fonction de leur durée d'utilisation prévue, sans excéder 20 ans.

Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les biens financés par un contrat de crédit bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé (voir note 2.15).

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire suivant des durées d'utilité estimées. Les durées d'utilisation sont les suivantes :

Constructions	25 ans
Agencements et aménagements divers.....	5 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier.....	5 à 10 ans

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Dépréciation des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles

Conformément à IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie (amortissables) est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et passées en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (non amortissables). A chaque date d'arrêt, lorsque des indicateurs internes ou externes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, un test de dépréciation doit être réalisé. Le test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cet actif.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Les pertes de valeur constatées sur les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée.

2.5. Autres actifs financiers non courants

Ils correspondent à des dépôts et cautions. Leur valeur nette comptable est représentative de leur juste valeur.

2.6. Stocks

Les stocks sont évalués initialement au coût d'achat. Lorsqu'en fin de période, la valeur nette de réalisation devient inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est alors comptabilisée.

2.7. Créances clients

Les créances clients sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses.

2.8. Autres créances

Les autres créances sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses. Elles comprennent principalement les créances sociales et fiscales ainsi que les créances constatées vis-à-vis des tiers *Constructeurs* dans le cadre de leur engagement de rachat sur les véhicules achetés. Ces créances sont comptabilisées pour la valeur de l'engagement de rachat.

La différence entre le prix d'achat et le montant de l'engagement de rachat est comptabilisé en charges constatées d'avance et amorti sur la durée d'utilisation des véhicules.

2.9 Impôts différés et impôt courant

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués sur la base des taux d'imposition applicables au bénéfice imposable des années au cours desquelles ces différences temporelles sont susceptibles de se renverser ou de se solder.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total (i) des impôts courants et (ii) des impôts différés. La charge d'impôt est normalement comptabilisée dans le compte de résultat à l'exception de la fraction d'impôt relative aux éléments comptabilisés en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est comptabilisé également en capitaux propres.

Les impôts courants correspondent au montant des impôts sur le résultat payables au titre des bénéfices imposables de l'exercice. Ils sont calculés sur la base des taux d'impôts adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et sont corrigés des ajustements d'impôts dus au titre des exercices antérieurs.

2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés « trésorerie nette », comprend les disponibilités, les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité et les soldes bancaires créditeurs. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Ainsi, les placements ayant une échéance inférieure à 90 jours, ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt et mobilisables ou cessibles à très court terme, sont considérés comme faisant partie de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan dans le poste « disponibilités » correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus.

Les soldes créditeurs bancaires sont inclus dans les dettes financières à court terme au passif du bilan.

Le compte courant avec la société mère est classé en « Autres passifs courants ».

2.11. Provisions

Conformément à IAS 37 "Provisions", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de ADA à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable qu'ADA devra supporter pour remplir son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie. Du fait des incertitudes inhérentes aux risques supportés, les provisions sont estimées sur la base des informations disponibles à la date d'évaluation.

2.12. Engagements de retraite et assimilés

Les modalités de calcul des engagements de retraite sont conformes à IAS 19. Les engagements de retraite à prestations définies de la Société se limitent aux indemnités de fin de carrière applicables en France. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés ("*projected unit credit method*") qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

L'effet des variations des hypothèses actuarielles est constaté dans le résultat de la période

2.13. Résultat financier

Le résultat financier comprend :

- le coût de l'endettement financier brut, constitué des agios financiers et de la fraction des loyers de crédit-bail assimilable à une charge d'intérêts
- les produits des valeurs mobilières de placement
- les intérêts liés aux emprunts sont comptabilisés, en charges, dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés

2.14. Reconnaissance des Revenus

Les revenus proviennent des royalties, des prestations aux franchisés et des produits de la location de véhicules au public des succursales.

- Les revenus issus de la location (de location des véhicules au public et location aux franchisés), sont comptabilisés selon IAS 17, reconnus de façon linéaire sur la durée du contrat en partant du principe que les locataires (franchisé ou public) tirent les mêmes avantages de l'utilisation des biens loués sur l'ensemble de la période de location.

- Les autres prestations de services rendues par ADA sont comptabilisées selon IAS 18. Le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et notamment lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise ;
- le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable ;
- et les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

2.15. Contrats de location

Conformément à IAS 17, les contrats de location pour lesquels la Société détient la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location financement. Ces contrats sont comptabilisés pour des montants correspondant, au commencement du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur.

En revanche, les contrats de location pour lesquels la Société ne supporte pas les risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés comme des charges dans le compte de résultat, les montants étant étalés linéairement sur la durée du bail ou du contrat de location.

Les termes des contrats, parmi lesquels l'engagement d'achat par le constructeur conduisent le groupe à traiter les contrats d'approvisionnement des véhicules comme des contrats de location simple.

2.16 Paiement sur la base d'actions

La norme IFRS 2 "Paiement sur la base d'actions" impose la comptabilisation d'une charge pour les avantages consentis aux salariés et administrateurs de la Société dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de distribution d'actions gratuites, en contrepartie du compte de réserve dans les capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La charge est évaluée à sa juste valeur à la date d'attribution sur la base du modèle Black-Scholes-Merton, et étalée sur la durée d'acquisition des droits. Conformément aux dispositions de la première application de la norme IFRS 2 figurant dans la norme IFRS 1, seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

En cas d'exercice, la réserve de stock-options, constituée pendant l'acquisition des droits, est soldée par la contrepartie du compte de trésorerie et du compte de prime d'émission

2.17. Comptabilisation de l'écotaxe

Les bonus / malus générés par la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement sont pris en compte

- Selon IAS 20 (subvention) si il s'agit d'un bonus sur un véhicule juridiquement détenu en propre
- Selon IAS 17 (contrat de location) si il s'agit d'un bonus ou malus sur un véhicule détenu par le biais d'une location simple
- Selon IAS 16 (coût de l'immobilisation) si il s'agit d'un malus sur un véhicule juridiquement détenu en propre

Selon les cas, les conclusions sont similaires et conduisent la société à étaler l'impact des bonus et des malus sur la durée d'utilisation des véhicules.

2.18. Résultat net par action

Conformément à IAS 33 "Résultat par action", deux types de résultat par action sont présentés : le résultat de base par action ordinaire et le résultat dilué par action ordinaire

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation retenu pour le calcul du résultat par action de base est la moyenne des actions entre le début et la fin de l'exercice hors actions propres et actions d'autocontrôle. Les actions émises en cours d'année sont prises en compte au prorata temporis.

Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant les instruments donnant accès différé au capital d'ADA (options de souscription).

La méthode utilisée pour calculer l'effet dilutif est la méthode du rachat d'actions, qui consiste à diviser le prix d'exercice des instruments de dilution en circulation, augmenté de la charge de stock-options restant à reconnaître, par le cours moyen de l'action sur la période et à déduire ce nombre d'actions propres ainsi calculé (que pourrait racheter la société avec ce prix d'exercice) du nombre d'options total pour trouver le nombre d'options dilutives à retenir pour le calcul du résultat dilué.

2.19. Actifs et Passifs détenus en vue d'être cédés

Conformément à IFRS 5, un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une cession ou d'un échange et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa cession immédiate et sa cession doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Ces actifs sont présentés au bilan dans une rubrique distincte et les produits et charges relatifs à ces actifs seront comptabilisés dans une ligne distincte du compte de résultat « résultat des activités abandonnées », s'ils correspondent à la définition d'un abandon d'activités selon IFRS 5 32, c'est-à-dire :

- une composante constituant une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte ;
- sans constituer elle-même une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte, cette composante fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique principale ou distincte ;
- cette composante est une filiale acquise uniquement dans l'objectif d'être cédée.

Sur la ligne distincte du compte de résultat, figure un montant unique correspondant à la somme :

- du résultat après impôt des activités abandonnées, et
- du gain (ou de la perte) après impôt comptabilisé lors de l'évaluation des actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés à la juste valeur nette des frais de cession ou lors de la cession effective des actifs ou groupes d'actifs.

Dans la mesure où ces actifs destinés à la vente ne correspondent pas à un abandon d'activité significatif, les produits et les charges relatifs à ces actifs (ou groupe d'actifs) continuent à être comptabilisés conformément aux principes généraux (sans compensation et dans les rubriques habituelles du résultat des activités ordinaires)

3 – Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

La préparation des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction de la Société. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations

ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et sont établies en fonctions des informations disponibles lors de leur établissement. Elles s'inscrivent dans le contexte de la crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision

Dans ce contexte, le groupe a obtenu pour l'année 2009 le renouvellement de ses approvisionnements (parc de véhicules) et l'essentiel de leur financement. Les estimations réalisées tiennent compte des engagements reçus et signés en la matière

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur l'évaluation des postes suivants :

- Créances clients

La provision pour dépréciation des créances clients est évaluée en fonction d'un taux de dépréciation qui tient compte de l'ancienneté de la créance. Une dépréciation complémentaire est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêtés des comptes sur toutes les créances significatives.

L'impact total sur le compte de résultat de ces mouvements, en considérant les dotations et les reprises de la période ainsi que les passages en perte, est une charge de 798 K€ en 2008 contre une charge de 614 K€ en 2007.

Un taux de recouvrabilité plus faible ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact significatif sur les résultats futurs

- Impôts différés

La reconnaissance des impôts différés actifs implique notamment des estimations sur les résultats fiscaux futurs du groupe d'intégration fiscal.

Le montant des économies d'impôt futures s'élève à 2 885 K€ au 31/12/2008 dont 805 K€ ont été activés, compte tenu de l'amélioration des perspectives de rentabilité du groupe.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le compte de résultat.

- Test dépréciation

Le test consiste à comparer la valeur nette comptable des Unité Génératrice de Trésorerie à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée se montent à 6 849 K€ au 31 décembre 2008. Un montant de 142 K€ a été reconnu en 2008 dans le poste "dotation aux amortissements et aux provisions nettes" contre 50 K€ en 2007 sur la base des tests réalisés tels que décrits dans la note 2.4.

Indication de sensibilité

Une baisse de 5% du chiffre d'affaires générés par ces points de vente aurait un impact de 90 K€.

- Actifs incorporels et écarts d'acquisition

Un écart d'acquisition de 1 693 K€ a été comptabilisés en 2008 dans le cadre des regroupements d'entreprises de l'année décrit en note 4. En utilisant des données de marché, des estimations ont été faites et des jugements ont été apportés afin de déterminer la juste valeur des actifs nets acquis et plus particulièrement les actifs incorporels.

4 – Évolution du périmètre de consolidation

SOCIÉTÉS	Pourcentage d'intérêt	Méthode	Activité
ADA	Mère		Animation et développement du réseau de franchisés
SAPN	100 %	I.G.	Agences de location courte durée
EDA	99,94 %	I.G.	Gestion du parc de véhicules, location longue durée du parc de véhicules, loueur de fond notamment aéroportuaires, agences de location
HOLIDAY BIKES	100,00 %	I.G.	Prestations informatiques destinées tant aux franchisés qu'aux succursales et au siège de ADA
ADABOX ex TOP 49	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée.
CANNADA	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
DEFENSE Location	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée

ISSY Location	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
BEZIERS Location	20,00%	M.E.Q	Agence de, location courte durée
EPIFANI Location	25,20 %	M.E.Q	Agence de location courte durée, société en liquidation.
ST TROPEZ Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
LILLE Location	52,00%	I.G.	Agence de location courte durée
NANCY Location	52,00%	I.G.	Agence de location courte durée
KEYVANNE	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
NEUILLY Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
LIMOGES Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
PARTENAIRE RENT	52,00%	I.G.	Agence de location courte durée

Au cours de l'exercice 2008 la société SAPN a acquis 48% des titres de la société Défense Location et 52 % de la société Saint Tropez Location

En 2008, le groupe ADA a cédé 5% de la société Béziers Location (détenue à 25%) et l'intégralité de sa participation Partenaire Rent (détenue à 52%).

Acquisition et cession d'agences

Dans le cadre de son effort de développement de son réseau de franchisés, ADA a fait l'acquisition de 15 nouvelles agences en propre et a cédé à des franchisés 14 agences précédemment détenues en propre

Ce processus de développement du réseau de franchisés a été appréhendé globalement par la société. L'investissement de 1 718 K€ est la traduction financière de l'effort du groupe dans le développement de son réseau et correspond principalement à l'acquisition de fond de commerce qui ne remplissent pas les critères d'IAS 38 pour être reconnus individuellement.

Les transactions ont pris la forme juridique d'une prise de contrôle, soit d'agences seules (Cagnes Sur mer, Menton, Toulouse Lacrosses, Champigny, Saint Maur, Marseille Lancier, Toulouse - Avenue de Lyon, Toulouse - Labège, Toulouse - Etats Unis, Etampes, Valence, Asnières sur Seine, Marseille Lieutaud, Paris Convention, Saint Tropez, soit de société (Saint Tropez Location). Ces transactions ont été traitées comme des regroupements d'entreprises selon IFRS 3 et ont donné lieu à la reconnaissance d'un écart d'acquisition de 1 693 K€, correspondant à des éléments ne répondant pas aux critères de reconnaissance des actifs incorporels. Le montant alloué aux immobilisations corporelles est de 104 K€.

Les actifs nets acquis et l'écart d'acquisition sont détaillés ci-dessous :

Montant versé en numéraire	1 709 k€
Coûts liés aux acquisitions	<u>9 k€</u>
Total du prix d'acquisition	1 718 k€
Juste valeur des actifs nets acquis	35 k€
Ecart d'acquisition	1 693 k€
Dont éléments ne pouvant être comptabilisés séparément correspondant à l'achat isolé d'agences (note 11)	1 693 k€

Les actifs et passifs liés à ces acquisitions, évalués à leur Juste Valeur, n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation:

VNC éléments acquis

Immobilisations corporelles	104 k€
Immobilisations financières	4 k€
Stocks	1 k€
Clients et autres débiteurs	29 k€
Provisions	- 3 k€
Emprunts	- 10 k€
Fournisseurs et autres dettes	<u>- 90 k€</u>
Actifs nets acquis	35 k€
Ecart sur achats isolés d'agences	1 693 k€
Prix d'acquisition versé en numéraire	1 718 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	- 20 k€
Trésorerie décaissée au titre des acquisitions	1 738 k€

Les conséquences de ces acquisitions dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008 sont :

- une amélioration du Chiffre d'affaires de 167 K€
- une détérioration du résultat net de 34 K€, liée aux réorganisations mises en place dans les agences acquises.

Si ces agences avaient été acquises dès le 1^{er} janvier 2008, l'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 aurait été le suivant par rapport aux comptes présentés :

- une amélioration du Chiffre d'affaires de 64 K€
- une amélioration du résultat de 24 K€

La cession d'agences détenues en propre à des franchisés a généré un résultat de 457 K€. Le Chiffre d'affaires et le résultat net consolidé relatifs à ces agences se montent respectivement à 1 684 K€ et -638 K€ dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008. En 2007 le groupe avait acquis 11 agences pour 1 156 K€ et cédé 3 agences pour un résultat de cession de 20 K€.

Acquisition de minoritaires

Dans le cadre de son effort pour le développement du réseau ADA, le groupe peut être amené à acquérir auprès des minoritaires, une partie, voire même la totalité de leur participation dans des filiales du groupe.

L'acquisition d'intérêts minoritaire n'étant pas un regroupement d'entreprises (IFRS3), le référentiel actuellement en vigueur ne prescrit pas de traitement comptable spécifique pour ce type de transaction et elles sont donc traitées dans les comptes consolidés conformément à la norme IAS 8, selon la méthode « Parent entity extension » et peuvent entraîner la constatation d'un écart d'acquisition : il est le reflet des flux futurs de trésorerie attendus de la restructuration mise en oeuvre par ADA et rendue possible par la récupération à 100% du contrôle de ces entités.

Le montant des écarts d'acquisition constatés au cours de l'exercice dans le cadre de ces transactions s'élève à 368K€.

5 – Information sectorielle

Les activités opérationnelles du Groupe sont gérées et suivies séparément selon la nature des services rendus, chaque secteur représentant un domaine d'activité stratégique servant un type de clientèle différent. Ainsi, pour l'établissement de son « reporting » interne, ADA a défini deux segments d'activité : les services du franchiseur et la location courte durée pour lesquels le management de la société suit de façon distincte les performances et la rentabilité.

Le secteur Services du franchiseur regroupe l'ensemble de l'activité liée aux franchisés. ADA a développé un réseau de franchisés qui sont en général des sociétés indépendantes (sauf quelques sociétés détenues à 52% par ADA et listées dans le périmètre de consolidation) et qui exploitent une ou plusieurs agences de location de véhicules sous la marque ADA. Ces franchisés louent les véhicules auprès d'ADA ou bien les acquièrent directement auprès des constructeurs aux conditions négociées par ADA. L'activité franchiseur génère ainsi pour ADA des redevances de franchise, des droits d'entrée, des revenus de locations, et des prestations diverses aux membres du réseau.

Le secteur Location Courte Durée regroupe l'activité des succursales de location de véhicules au grand public, exploitées en propre par ADA. Les succursales sont, en général, des agences destinées à développer la notoriété de la marque ADA. Mais elles peuvent parfois provenir de sociétés en difficulté qui sont rachetées par ADA pour éviter de passer à la concurrence. Ces agences sont alors réorganisées afin de renouer avec la rentabilité. Les résultats des succursales sont suivis individuellement. L'activité des succursales génère des revenus de location de véhicules aux clients finaux (particuliers ou professionnels).

L'ensemble de l'activité du groupe est réalisé en France. Par conséquent, il n'existe qu'un seul secteur géographique.

Secteurs d'activité

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur d'activité, des informations sur les produits des activités ordinaires, les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs pour les exercices clos le 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

(en milliers d'euros)	Services du franchiseur		Location courte durée		Éliminations		Consolidé	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Produits des activités ordinaires							38 897	38 368
Ventes à des clients externes	32 414	30 933	6 483	7 435				
Ventes inter-secteurs	5 764	6 178			-5 764	-6 178	0	0
Total	38 178	37 111	6 483	7 435	-5 764	-6 178	38 897	38 368
Résultat								
Résultat opérationnel	3 074	3 209	-2 528	-2 765			546	444
Charges non affectées							0	0
QP de résultat des sociétés mises en équivalence							-7	-58
Résultat des activités ordinaires							539	386
Coût de l'endettement financier net							-670	-319
Impôts sur les bénéfices							290	345
Résultat net de l'exercice							159	412
Actifs et passifs								
Actifs sectoriels	27 563	22 891	6 047	6 203	0		33 610	29 094
Titres mis en équivalence	-30	-84	0	0			-30	-84
Actifs non affectés							3 693	4 229
Total des actifs							37 273	33 239
Passifs sectoriels	9 807	10 487	2 945	3 272			12 752	13 759
Passifs non affectés							21 308	16 997
Total des passifs							34 060	30 757
Autres informations sectorielles								
Investissements :								
Immobilisations incorporelles	2 721	1 463	126	545			2 847	2 008
Immobilisations corporelles	5 733	5 505	544	762			6 277	6 267
Amortissements :								
Immobilisations incorporelles	646	604	133	142			779	746
Immobilisations corporelles	745	482	110	112			855	594
Pertes de valeur			-142				-142	0
Autres charges sans contrepartie en trésorerie	93	30	222	170			315	200

6 – Produits et charges

Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2008	2007
Charges salariales	4 335	3 729
Charges sociales	1 726	1 795
Retraites	2	13
Charges liées aux paiements en actions note 20	60	58
Total des charges de personnel	6 124	5 595

Les charges salariales sont constituées des salaires et traitements, de la participation des salariés et d'indemnités transactionnelles.

L'effectif au 31 décembre s'établit comme suit :

	2008	2007
Cadres	34	34
Agents de maîtrise, employés, ouvriers	45	75
Total	79	109

L'effectif moyen de l'exercice est de 109 personnes comme en 2007.

Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	2008	2007
Gain/ Perte sur cession d'immobilisations incorporelles	437	63
Gain/perte sur cession d'immobilisations corporelles	129	-9
Gain/perte sur cession d'immobilisations financières	147	-124
Autres produits & frais de gestion	-103	-715
Amendes	-59	-59
Total des autres produits et charges opérationnels	551	-844

Gain sur cession d'immobilisations incorporelles

L'exercice 2008 enregistre notamment des gains nets de cession d'agences pour 457 K€ contre 54 K€ en 2007.

Gain sur cession d'immobilisations corporelles

Ce montant correspond essentiellement aux cessions de véhicules

Autres produits & frais de gestion.

En 2007, ce poste était principalement constitué de 639 K€ de dépréciation non récurrente comptabilisé sur les postes de travail repris aux franchisés et non complètement amortis,

En 2008, ce poste est constitué de charges diverses de gestion courante.

7 – Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2008	2007
Lignes de crédit et découverts bancaires	-459	-214
Charges financières au titre des contrats de crédit-bail	-367	-190
Intérêts sur comptes courants et autres	-552	-579
Abandon de créance	552	579
Total des charges financières	-826	-404
Produits d'intérêts bancaires	0	0
Divers	156	85
Total des produits financiers	156	85
Coût de l'endettement net	-670	-319

8 – Impôts sur le résultat

Périmètre d'intégration fiscale

Le groupe d'intégration fiscale, dont ADA est la société mère est composé des sociétés suivantes :

- ADA
- EDA
- SAPN
- HOLIDAY BIKES
- LIMOGES LOCATION
- NEUILLY LOCATION
- ISSY LOCATION
- KEYVANNE
- ADABOX (anciennement TOP 49)
- CANNADA

Preuve d'impôt

Le produit/charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 est principalement composée des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Compte de résultat consolidé		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	0	-15
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	0	0
Impôt différé		
Afférents à la naissance et au renversement des différences temporelles	290	360
Afférents à une diminution des taux d'impôt	0	0
Produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat consolidé	290	345

Le rapprochement entre la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux en vigueur au résultat avant impôt et la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt réel du groupe est le suivant pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008:

(en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat de l'ensemble consolidé	159	412
Produit d'impôt	290	345
Résultat avant impôt	-131	67
IS (charge) au taux en vigueur de 33,33%	44	-22
Provisions pour dépréciation de l'écart d'acquisition	-48	0
Charges non déductibles fiscalement	-41	-32
Quote-part de résultat des sociétés MEE	-2	-19
Perte sur IFA non imputable	0	-30
Utilisation d'impôts différés actifs non activés et autres différences temporelles	147	147
Activation de déficits fiscaux antérieurs non comptabilisé précédemment	190	301
Produit d'impôt effectivement constaté	290	345
Taux effectif d'impôt	221,4%	-514,9%

Impôt différé

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Bilan consolidé		Compte de Résultat consolidé	
	2008	2007	2008	2007
<i>Passifs d'impôt différé</i>	0	0		0
<i>Actifs d'impôt différé</i>				
Crédit-bail	144	45	99	53
Retraites	20	19	1	6
Déficits reportables sur bénéfices fiscaux futurs	805	615	190	301
	969	679		
Produit d'impôt différé			290	360

L'impôt attendu est le cumul du produit, du résultat net avant impôts et du taux normatif d'imposition propre au pays. Le taux théorique d'imposition est le quotient du cumul de l'impôt attendu par le résultat net consolidé avant impôt des activités poursuivies.

Les déficits fiscaux reportables non utilisés s'élèvent à 8 658 K€ au 31 décembre 2008 et 10 708 K€ au 31 décembre 2007. Ils représentent une économie future d'impôts de 2 885 K€ au taux actuel.

9 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des effets dilutifs des options de souscriptions pour lesquelles la valeur d'achat tel qu'indiqué au point 2.18.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

Résultat par action

(en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	533	647
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	1 669 442	1 667 844
Effets dilutifs sur options de souscription d'actions	0	3 861
Effets dilutifs sur attribution actions gratuites	0	261
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	1 663 442	1 671 966

Résultat par action	0,26	0,39
Résultat dilué par action	0,26	0,39

Les options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours de l'action, ne sont pas considérées comme dilutives. L'effet, dilutif est non significatif en 2007 et 2008.

10 – Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles est donnée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Marques licences	Droit au bail	Total	
			2008	2007
Mouvements sur 2008				
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	2 785	103	2 888	3 065
Acquisitions	743	431	1 174	956
Autres mouvements	-20		-20	-300
Cessions	-27	-314	-341	-87
Dotations aux amortissements	-779	0	-779	-746
Valeur nette comptable au 31 décembre	2 702	220	2 922	2 888
État des immobilisations incorporelles au 31/12/07				
Coût (valeur comptable brute)	5 424	103	5 527	
Amortissements et dépréciations cumulées	-2 639	0	2 639	
Valeur nette comptable	2 785	103	2 888	
État des immobilisations incorporelles au 31/12/08				
Coût (valeur comptable brute)	5 981	220	6 201	5 669
Amortissements et dépréciations cumulées	-3 279	0	-3 279	-2 781
Valeur nette comptable	2 702	220	2 922	2 888

L'augmentation des acquisitions de la période est essentiellement liée à l'acquisition de développements complémentaires du système d'information de la gestion de la flotte qui ont fait l'objet de deux lease-backs. L'augmentation du poste Droit au bail est liée aux divers droits d'entrée versés lors de la création de nouvelles agences.

Le droit au bail est un actif identifiable, cessible ayant une durée de vie indéterminée et ne fait l'objet d'aucun amortissement, mais fait l'objet de tests de dépréciation au sein du segment franchise, auquel il est affecté.

11 – Écarts d'acquisition

L'évolution des écarts d'acquisition est donnée dans le tableau suivant:

(en milliers d'euros)	Écarts d'acquisition réseau ADA	Écarts d'acquisition sur achat isolé d'agence	Total	
			2008	2007
Mouvements sur 2008				
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	2 599	3 035	5 634	5 044
Acquisitions	368	1 673	2 041	1 156
Autres mouvements	0	-255	-255	0
Cessions	0	-429	-429	-516
Pertes de valeur	0	-142	-142	-50
Valeur nette comptable au 31 décembre	2 967	3 882	6 849	5 634
État des écarts d'acquisition au 31/12/07				
Coût (valeur comptable brute)	5 782	3 265	9 047	
Amortissements et dépréciations cumulées	-3 183	-230	-3 413	
Valeur nette comptable	2 599	3 035	5 634	
État des écarts d'acquisition au 31/12/08				
Coût (valeur comptable brute)	6 150	4 114	10 264	8 850
Amortissements et dépréciations cumulées	-3 183	-232	-3 415	-3 216
Valeur nette comptable	2 967	3 882	6 849	5 634

L'augmentation correspond à l'acquisition au cours de l'exercice 2008 des agences Cagnes sur mer, Menton, Toulouse, Champigny, Marseille Lancier, Marseille Lieutau, Toulouse - Avenue de Lyon, Toulouse - Labège, Toulouse - Avenue des Etats Unis, Saint Maur, Etampes, Valences, Asnières sur Seine, Paris convention et Saint Tropez. La diminution est due à la sortie des agences de Nanterre, Lille Delory, Livry, St Michel sur Orge, Angers, Villebon, Saint Maur, Etampes, Bordeaux - Barriere.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis, et selon leur nature, ils font l'objet de tests de perte de valeur.

Les écarts d'acquisition, représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise ADA, ont été alloués à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) correspondant au segment Franchise dans son ensemble.

Les écarts d'acquisition seront dépréciés si la valeur recouvrable du segment Franchise devient inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT. La valeur recouvrable de la Franchise a été calculée à partir des prévisions des flux de trésorerie actualisés sur 15 ans au taux de 8% tenant compte du coût de financement et du risque du secteur. Les flux sont estimables sur 3 ans. On considère ensuite qu'ils sont stables jusqu'à la quinzième année.

Les écarts d'acquisition relatifs au rachat d'agences, sont rattachés chacun à une unité génératrice de trésorerie. Ils font l'objet d'un test de dépréciation individuel, à partir de la valeur recouvrable calculée sur la valeur de réalisation. Elle est obtenue d'après un multiple du chiffre d'affaires généré par l'agence, net des frais de cession, et qui selon le marché peut varier de 3 à 5 mois de chiffre d'affaires, en fonction de la localisation de l'agence notamment.

Au 31/12/08, une dépréciation a été constatée pour l'agence d'Issy afin de tenir compte de sa future valeur recouvrable pour un montant de 142 K€.

12 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Véhicules	Constructions	Autres Immobilisations.	Total	
				2008	2007
Mouvements sur 2008					
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	2 116	27	667	2 810	1 117
Acquisitions	5 672		605	6 277	6 267
Mouvements de périmètre			-10	-10	-17
Cessions	-4 575		-138	-4 713	-3 963
Dotations aux amortissements	-628	-27	-200	-855	-594
Valeur nette comptable au 31 décembre	2 585	0	924	3 509	2 810
État des Immobilisations corporelles au 31/12/07					
Coût (valeur comptable brute)	2 234	389	3 067	5 690	
Amortissements et dépréciations cumulées	-118	-362	-2 400	-2 880	
Valeur nette comptable	2 116	-27	667	2 810	
État des Immobilisations corporelles au 31/12/08					
Coût (valeur comptable brute)	3 030	169	2 347	5 546	5 690
Amortissements et dépréciations cumulées	-445	-169	-1 423	-2 037	-2 880
Valeur nette comptable	2 585	0	924	3 509	2 810

La variation des acquisitions des immobilisations corporelles est principalement liée à la politique de gestion du parc d'EDA.

13 – Titres mis en équivalence

Au cours de l'exercice 2008, le groupe a acquis 52% de la société Saint Tropez Location qu'elle détenait auparavant à 48%. Cette acquisition a entraîné la consolidation de cette filiale par intégration globale à compter de la date de détention à 100%, soit le 1^{er} mars 2008.

Au cours de l'exercice 2008, le groupe a cédé 5% de sa participation dans la société Béziers Location, son taux de détention passe de 25% à 20%.

En milliers d'euros	Epifani	St Tropez Location	Béziers location	Total
Pourcentage de détention au 31/12/08	25,20%	0%	20%	
Valeur des titres mis en équivalence	-34	0	4	-30
QP dans le résultat	0	-6	0	-6

14 – Autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2008
Prêts au personnel et autres prêts	183			-2	181
Dépôts et cautionnements	370	7	138	-169	346
Total	553	7	138	-171	527

15 – Créances clients

Les créances ne portent pas d'intérêts et sont en général payables entre 45 et 90 jours.

Les créances clients nettes s'élèvent à 9 317 K€ (après constatation d'une provision de 4 226K€ contre 3 537 K€ en 2007), ces créances ont une échéance à moins de 1 an.

Balance âgée Clients au 31/12/08 :

Total au 31/12/2008	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
9 317	5 351	888	804	2 274

Total au 31/12/2007	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
9 822	5 776	642	531	2 873

16 – Autres créances et actifs d'impôts courants

(en milliers d'euros)	2008	2007
Créances fiscales et sociales	2 245	2 193
Créances vis-à-vis des constructeurs	4 614	2 177
Débiteurs divers	2 543	2 364
Sous-Total	9 402	6 734
Actifs d'impôts courants	0	0
Total	9 402	6 734

L'augmentation des créances vis-à-vis des constructeurs provient de l'augmentation des engagements de rachats en "Buy Back".

Balance âgée des créances vis-à-vis des constructeurs au 31/12/2008 :

Total au 31/12/2008	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
4 614	3 724	890		

Total au 31/12/2007	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
2 177	1 950		227	

Les débiteurs divers correspondent principalement à

- des paiements attendu d'assurances suite à des sinistres pour 841 K€,
- des comptes courants et divers pour 215 K€,
- des produits à recevoir suite aux ventes de fonds pour 965 K€ assortis d'un échéancier de paiement et non échus pour la majorité
- de divers pour 522 K€

Balance âgée des débiteurs divers :

Total au 31/12/2008	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
2 543	965	167	1 321	

Total au 31/12/2007	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
2 364	0	2 199		165

17 – Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent notamment à des loyers immobiliers et à des loyers à venir sur les véhicules acquis dans le cadre de contrats avec clause de rachat par le constructeur.

Ce poste comprend également la quote-part d'écotaxe rattachée aux coûts de détention à venir des véhicules.

Les bonus sur acquisitions de véhicules sont traités comme des subventions selon IAS 20 et sont donc étalés sur la durée de détention de ces véhicules

Le poste « produits constatés d'avance » correspond à la quote-part des bonus restant à étaler.

18 – Trésorerie nette

La trésorerie nette se compose des éléments suivants:

(en milliers d'euros)	2008	2007
Comptes bancaires débiteurs	2 636	3 408
Comptes bancaires créditeurs	-3 725	-2 967
Trésorerie nette	-1 089	441

19 – Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes et Réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 01/01/07	2 535	-375	2 160	-145	2 015
Distribution de réserves aux minoritaires					
Augmentation de capital					
Résultat 2007		647	647	-235	412
Réserves stocks options		58	58	0	58
Variation de périmètre		1	1	-4	-3
Capitaux propres au 31/12/07	2 535	331	2 866	-384	2 482
Résultat 2008		439	439	-280	159
Réserves stocks-options		60	60		60
Acquisitions et cession d'intérêts minoritaires		-4	-4	516	512
Augmentation capital	2	-2			
Capitaux propres au 31/12/08	2 537	824	3 361	-148	3 213

Au cours de l'exercice, la société a augmenté son capital de 2 428 60 euros suite à l'arrivée à échéance en septembre 2008 de l'attribution de la première tranche d'actions gratuites octroyée aux salariés en 2006. Le nombre d'actions émises s'élève à 1 598 actions. Cette augmentation de capital s'est effectuée par imputation des réserves.

Le capital social est fixé à 2 537 551,48 euros divisé en 1 669 442 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune. Il est entièrement libéré. Sur ces 1 669 442 actions, 1 204 665 actions ont un droit de vote double.

En 2008 aucun dividende n'a été distribué.

Le groupe contrôle le capital de façon à maintenir les capitaux propres à un niveau permettant d'assurer le bon déroulement des activités, le financement de ses investissements dans des conditions optimales et la création de valeur pour ses actionnaires.

La quote-part de pertes de l'année et des pertes antérieures revenant aux minoritaires dans les sociétés intégrées globalement est incluse dans les comptes consolidés part du groupe, sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Le montant de pertes imputées aux minoritaires en 2008 se monte ainsi à 148 K€.

État des produits et des charges comptabilisés

La société n'a pas comptabilisé de produit ou de charge directement en capitaux propres et aucun changement de méthode ou correction d'erreur n'ont impacté les comptes en 2007 ou en 2008. Présenter un état des produits et des charges comptabilisés reviendrait donc à présenter les éléments du compte de résultat.

Réserves Stocks Options

En date du 14 juin 2001, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir au bénéfice de tout ou partie des mandataires sociaux ou des membres du personnel du groupe, des options donnant droit à l'achat d'actions, acquises préalablement à l'attribution, et/ou à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un montant maximum de 105 316 actions d'une valeur unitaire de 1,52 euros, soit dans la limite de 7,5% du capital, chaque bénéficiaire ne pouvant devenir titulaire de plus de 21 063 actions, soit 1,5% du capital.

L'Assemblée Générale fixe à dix ans, à compter de leur attribution, le délai de validité pendant lequel les options pourront être exercées. Le Conseil fixe les conditions d'attribution liées aux stock-options, notamment le prix d'exercice, selon certaines modalités imposées par l'Assemblée.

Le détail des stocks options est le suivant :

Date des C.A d'attribution	Options attribuées en circulation	Prix d'attribution
29/09/1998	1 456	68,60€
18/11/1999	5 824	48,37€
27/04/2000	21 840	40,13€
26/01/2001	4 212	de 43,24€ à 28,89€
15/11/2002	6 672	22,33€
28/09/2005	25 013	11,04€
07/11/2006	28 354	13,69€
TOTAL	93 371	

Plan de stock options

En application des dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés. A ce jour, seuls les plans émis le 15 novembre 2002, le 28 septembre 2005 et le 7 novembre 2006 entrent dans le champ de première application de la norme et sont évalués à la juste valeur. A la date d'attribution :

- Plan du 15 novembre 2002

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 7,90 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 22,33 €
2. Prix d'exercice : de 22,33€ ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Hypothèse : les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chaque tranche.

- Plan du 28 septembre 2005

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 2,38 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

- 1 Cours de l'action à la date d'attribution 11,04 €
2. Prix d'exercice : de 11,04 € ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription

-Plan du 7 novembre 2006

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 3,55€ déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes- Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 13,69 €
2. Prix de l'exercice : de 13,69 €
3. Taux d'intérêt annuel 3,20 %
4. Volatilité de 20%
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réuni le 22 Mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, à l'émission de 10 007 actions de la société Ada au maximum, représentant 0,6% du capital, d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune, en vue de leur attribution gratuite aux salariés et/ou dirigeants de la Société.

Une première tranche de 2006 actions gratuites a été attribuée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2006.

Le 15 novembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer gratuitement un nombre de 1 564 actions supplémentaires.

La juste valeur de chacune des actions gratuites attribuées lors de la première tranche du 28 septembre 2006 ressortait à 13,803 € selon les données suivantes :

- 1- cours de l'action à la date d'attribution : 13,803€
- 2- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20%
- 3- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription

La juste valeur des actions gratuites attribuées lors de la deuxième tranche du 15 novembre 2007 ressortait à 16,036 €

- 1- cours de l'action à la date d'attribution : 16,036 €
- 2- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
- 3- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription

Le coût correspondant à la juste valeur est étalé dans le résultat sur la période d'acquisition des droits.

La charge cumulée au 31 décembre 2008 depuis l'attribution des options et actions gratuites s'élève à 203 K€ sans impact sur les capitaux propres totaux puisque la réserve de stocks options est créditée en contrepartie de la charge constatée au compte de résultat.

20 – Provisions

L'évolution des provisions pour risques et charges au cours de la période est donnée dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Mouvement de périmètre	Dotations	Utilisations	Reprises non utilisées	31/12/2008
Provisions pour risques et litiges	171		9	9		171
Provisions pour impôts	0					0
Provision Indemnité départ en retraite	58		16		14	60
Provisions non courantes	229		25	9	14	231
Provisions Courantes	124	-10	42	72		84
Totaux	353	-10	67	81	14	315

Les provisions risques et litiges se composent principalement d'une provision risque sur titres de participation non consolidés de 126 K€.

Les provisions courantes correspondent essentiellement à une provision pour frais de remise en état contractuellement dus en fin de période de location des véhicules pour 84 K€.

21 – Emprunts et dettes financières

La composition des engagements à court terme et long terme du groupe est donnée ci-après :

	2008	2007
Dettes financières à long terme de crédit-bail	1 607	1 384
Dettes financières à long terme auprès des établissements financiers	0	18
Dettes financières à long terme	1 607	1 402
Dettes financières à court terme de crédit-bail	516	557
Dettes financières à court terme sur lignes de crédit	5 188	1 814
Soldes créditeurs bancaires	3 725	2 967
Dettes financières à court terme	9 429	5 338
Total des emprunts et dettes financières	11 036	6 740

Dettes financières liées aux contrats de Crédit-bail

Au cours de la période, la société ADA a souscrit un nouveau contrat de location qui est venu compléter et remplacer deux contrats existants au 31 décembre 2007. La dette financière liée à ces contrats est donc ventilée entre :

- Contrat N°1 : durée 48 mois à compter du 1er avril 2005 pour 1 180 K€ / Echéance : le 31/03/2009. Contrat totalement amorti au 31.12.08
- Contrat N°2 : durée de 60 mois à compter du 30 décembre 2006 pour 1.110 K€ / Echéance : décembre 2011
- Contrat N°3 : A compter du 1^{er} avril 2007. Il vient compléter le contrat N°2 pour former un seul contrat dont la dette brute initiale est de K€ 1.691.
- Contrat N°4 : durée de 64 mois à compter du 1^{er} juillet 2007 pour 370 K€ / Echéance: le 30 juin 2011
- Contrat N°5 : A compter du 1^{er} janvier 2008. Il vient compléter les précédents contrats N° 2 , N°3 et N°4 pour former un seul contrat dont la dette brute initiale s'élève à 2 579 K€. Sa durée de 54 mois à compter du 1^{er} janvier 2008 / Echéance : le 30 juin 2012

La valeur nette comptable totale est de 2 123 K€.

Dettes financières sur lignes de crédit

Les dettes financières sur lignes de crédit correspondent essentiellement au financement des acquisitions de véhicule. Une partie de cette dette fait l'objet d'un engagement de rachat par les constructeurs.

La contrepartie de ces dettes financières correspond d'une part, à une créance à hauteur de l'engagement de rachat, et d'autre part, à des charges de loyers à étaler sur la durée de détention des véhicules.

22 – Dettes fournisseurs et autres passifs courants

(en milliers d'euros)	2008	2007
Dettes fiscales et sociales	3 175	2 842
Dettes vis-à-vis des constructeurs	3	1 660
Comptes courants créditeurs	10 274	10 258
Avoirs à émettre	101	8
Dettes diverses	6	453
Total des autres passifs courants	13 559	15 221
Dettes fournisseurs	8 400	8 443
Total	21 959	23 664

L'ensemble des dettes n'a pas porté intérêts.

Les dettes fournisseurs sont généralement payables à 30 jours fin de mois.

Les dettes vis-à-vis des constructeurs entrent dans le cadre des détentions de véhicules avec engagement de rachat et sont généralement payables à 60 jours.

Le compte courant sans échéance vis-à-vis de la société mère a été classé en autres passifs courants.

23 – Autres engagements

Les engagements ci dessous correspondent à l'exhaustivité des engagements connus à ce jour.

Engagements sur locations de véhicules

	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Engagements donnés :				
Créances mobilisées envers la banque	64	64		
Paiements sur contrats de location simple envers les établissements financiers	11 754	9 659	2 095	
Engagements reçus :				
Paiements sur contrats de location simple de la part des franchisés	12 193	9 596	2 598	

Une partie de la flotte fait l'objet de contrat en location simple dans le cadre de montage structuré tripartite entre le groupe ADA, les constructeurs et les établissements financiers. Le Groupe ADA s'est engagé durant l'exploitation des véhicules à payer le loyer aux établissements financiers, il s'est engagé aussi à restituer le véhicule au constructeur.

Les engagements annuels se présentent de la sorte :

Engagement sur les contrats de locations simples de bureaux et d'équipements

Le groupe a conclu des contrats de locations sur les locaux occupés (bureaux, agences...) et sur des équipements et matériels de bureau. Ces locations ont initialement une durée de 3 à 9 ans avec une option de renouvellement à l'échéance ou tacite reconduction. Les loyers sont, en règle générale, révisés chaque année pour tenir compte des conditions de marché. Aucun de ces contrats ne comprend d'option d'achat. Les principales caractéristiques de ces contrats se présentent de la sorte :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Échéancier des loyers minimum futurs à payer		
Loyers à moins d'un an	2 019	2 100
Loyers compris entre un et cinq ans	2 196	959
Loyers à plus de cinq ans	969	409
Total	5 184	3 468

Engagement sur les contrats de location financement du logiciel d'exploitation

Au 31/12/08, ces engagements de location financement de ADA se limitent à un contrat de location souscrit le 1^{er} janvier 2008, qui vient compléter et remplacer les précédents contrats pour n'en former qu'un seul à échéance 30 juin 2012

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces divers engagements:

Caractéristiques	Contrat de location 1 ^{er} janvier 2008
Taux d'actualisation	12,6%
Loyers à moins d'un an	
Actualisés	515 K€
En euros constant	759 K€
Loyers à plus d'un an	
Actualisés	1 607 K€
En euros constant	1 897 K€
Valeur initiale de la dette	2 579 K€
Valeur nette au 31/12/08	2 122 K€

Les paiements au titre de la location ont été ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière a été affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les charges financières se définissant comme la différence entre le loyer à payer annuellement (constant sur la durée du contrat) et l'amortissement annuel de la valeur brute du crédit-bail ou du contrat de location.

Cautions bancaires

Les cautions bancaires reçues par ADA groupe sont listées dans le tableau suivant:

Donneur	Bénéficiaire	Tiers	Motif	Expire au	Montant (K€)
CL	SNCF	ADA	Concession de locaux	indéterminé	75
CDN	CCI MARSEILLE	EDA	Caution redevances aéroports	31/01/2009	44
CL	TOTAL	EDA	Caution	indéterminé	4
CL	TOTAL France	SAPN	Caution de bonne fin	indéterminé	7
CL	TOTAL RAFFINAGE	SAPN	Caution de bonne fin	indéterminé	5
BNP	EFFIA	ADA	Caution Parking Gare	31/05/2009	23
CL	Trésorerie Paris 18	SAPN	Impositions contestées	indéterminé	13
BNP	Trésorerie Clichy	SAPN	Impositions contestées	indéterminé	13
ADA	CHELLE LOCATION	ADA	Loyers et charges	31/10/2008	11

Montants des honoraires des commissaires aux comptes

En application de l'article 221-1-2 du règlement général de l'autorité des marchés financiers, les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à 136 K€

Sociétés	ACE	Ernst&Young	Autres	Total
ADA	33	80		113
EDA	12			12
SAPN	8			8
KEYVANNE			3	3
TOTAL	53	80	3	136

24 – Informations relatives aux parties liées

L'actionnaire principal du groupe est G7 Entreprises, l'ultime société mère du groupe est la SAS Copag.
Le groupe entretient des relations avec ses sociétés mises en équivalences, avec des filiales du groupe G7 et avec son Conseil d'Administration.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées pour l'exercice.

(en milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Entités qui contrôlent directement ou indirectement ADA					
Copag	2007	35	282	2	84
	2008	33	290	7	87
G7	2007		248		10 556
	2008	552	845		10 624
Entités qui ont un manager clé en commun avec ADA					
Nep Services	2007		80		
	2008		82		
Assistance et Conseil	2007	34	89	1	104
	2008	14	174	1	202
Pragmatik	2007	22	344	2	241
	2008	40	404	9	215
Sngt	2007		75		11
	2008		61		0
Homebox	2007	39		13	0
	2008	94	1	10	0
Homebox Cannes	2007	69			1
	2008	0			0
Sérénis	2007		176	0	29
	2008	3	151		22
Novarchive	2007	5	25	6	1
	2008	17	32		4
Mgf	2007	22	1	4	0
	2008	72	0	1	0
Mgf Logistique Nord	2007	0			
	2008	80		1	
Allo Taxi	2007	33	114	6	1
	2008	64	2	4	0
G Immo + II	2008	5	1	2	

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix du marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances sur les parties liées. Aucune provision pour créances douteuses relatives aux montants dus par les parties liées n'a été enregistrée.

Les conventions avec les entreprises liées sont les suivantes :

Honoraires d'animation groupe avec la société Copag
 Honoraires de mise à disposition de personnel par Assistance et Conseil,
 Bail commercial consenti par la société G7 Entreprises, et avance en compte courant,
 Convention d'assistance administrative et financière par la société Nep Services,
 Facturation de l'utilisation du logiciel infogreffe par Assistance et Conseil,
 Facturation des mises à disposition des véhicules, des redevances de royalties avec les sociétés mises en équivalence,
 Cession à G Immo + II de la participation dans Box Rent (ex Adabox)
 Facturation du contrat de sous-traitance de la Centrale de Réservation par Sérénis,
 Prestation de traitement des archives pour Novarchive.
 Mise à disposition de personnel avec Allo Taxi
 Abandon de créance G7 Entreprises

Il n'y a pas de rémunération allouée au titre de l'exercice aux membres clefs du management du groupe, des organes de direction et de surveillance

Il n'y a pas d'avantage de retraite particulier lié à la fonction.

Les options de souscriptions d'actions accordées aux membres des organes de direction sont au nombre de 41 691 au 31 décembre 2008 contre 41 691 options de souscriptions au 31 décembre 2007. Le montant enregistré en charge de l'exercice s'élève à 60 K€ en 2008, contre 32 K€ en 2007.

25 – Objectifs et politiques de gestion des risques

25.1. Risques de marché, taux, change, crédit

Il n'existe pas de variation significative entre la juste valeur des actifs et passifs financiers et leur valeur au coût amorti dans les états financiers.

- Risque de taux d'intérêt :

Les dettes financières du groupe ADA au 31 décembre 2008 sont intégralement constituées par des tirages de lignes spot d'une durée allant généralement jusqu'à 6 mois. Elles correspondent au financement des acquisitions de véhicules particuliers et utilitaires pour une durée de détention respectivement de 6 mois et de 12 mois. Ces tirages portent intérêt au taux fixe de la période. A ce jour ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

- Risque de change :

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible et le risque de change négligeable. La société n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

- Risque sur actions propres :

Au 31 Décembre 2008, la société ADA ne détient pas d'actions en propre.

- Risque de crédit:

	2008	2007
Créances clients	9 317	9 822
Créances sur les constructeurs	4 614	2 177
Autres	5 315	5 110
Exposition maximum au risque de crédit	19 246	17 109

Les services du franchiseur représentent 83% du chiffre d'affaires total. Un comité interne d'analyse des risques sur les franchisés est mis en place. Des mesures particulières de prévention de ces risques spécifiques ont été prises au début de l'exercice 2005 afin d'en minorer le coût.

Le chiffre d'affaires total des locations de véhicules réalisé par les succursales représente 7,8 % du chiffre d'affaires consolidé, le client le plus important représentant moins de 1% de ce chiffre d'affaires locations par les succursales.

- Risque de liquidité:

L'essentiel des dettes financières et courantes est à moins de six mois

	Echéance non définie	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois	Plus de 1 an	2008	2007
Dettes constructeurs		3			3	1 600
Dettes fournisseurs		8 400			8 400	8 443
C/Ct G7 Entreprises	10 258				10 258	10 258
Dettes diverses		117	6		123	461
Dettes financières Ets Crédit		5 188			5 188	1 832
Découvert		3 725			3 725	2 967
Autres dettes (C bail)		419	419	1 284	2 122	1 941
Total des échéances	10 258	17 852	425	1 284	29 819	27 562

La société gère son financement et ses besoins de sortie de ressources par le biais des lignes de crédit négociées, et auprès du groupe G7 Entreprises à travers le compte courant. Les lignes de crédit sont tirées pour une durée de six mois, renouvelables au-delà de 1 ans

25.2. Risques juridiques

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre des activités courantes, et à notre connaissance il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine d'elle-même et de ses filiales

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

26 – Evénements importants postérieurs à la clôture

Néant

ADA
Société Anonyme
au capital de 2 537 551,84 euros
Siège social : 22-28 Rue Henri Barbusse
92110 CLICHY
338 657 141 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 30 JUIN 2009

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du groupe qu'elle forme avec les sociétés EDA, SAPN, HOLIDAY BIKES, ADA-BOX, CANNADA, ISSY LOCATION, KEYVANE, LA DEFENSE LOCATION, NEUILLY LOCATION, LIMOGES LOCATION, LILLE LOCATION, NANCY LOCATION, BEZIERS LOCATION, SAINT TROPEZ LOCATION et CAR LOC'ACTION, durant l'exercice clos le 31 décembre 2008 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1. Evolution en 2008

a) Chiffre d'affaires de location de véhicules de l'enseigne

En Millions d'Euros	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>Variation</u>
Franchisés et locataires gérants	88.0	88.8	+ 0.9 %
Succursales	6.8	5.5	-19.1 %
Chiffre d'affaires sous l'enseigne ADA	94.8	94.3	- 0.5 %

Le chiffre d'affaires cumulé de l'enseigne ADA au 31/12/2008 s'élève à 94,31 M€ et se décompose comme suit : 88,8 M€ pour les franchisés et 5,51 M€ pour les succursales.

Le chiffre d'affaires cumulé diminue de - 0,5 % par rapport à 2007 sur la même période

L'activité de l'année est principalement marquée par le ralentissement de l'activité des agences en gares et en aéroports, le chiffre d'affaires des agences situées en ville ne subissant que très peu de variation.

Cette tendance a particulièrement touché l'activité du 4^{ème} trimestre, où le recul du chiffre d'affaires a essentiellement touché les agences situées en Aéroport et Gares (-17,6%) alors que celui des agences de Ville n'a marqué qu'un fléchissement de 2,2%, ce qui conforte notre positionnement de loueur à petit prix de proximité. Ainsi, malgré la conjoncture difficile, la baisse du chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre s'est limitée à -3,3%.

b) - Chiffre d'affaires consolidé – Normes IFRS

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 38 897 M€ contre 38 368 M€ pour l'exercice précédent

En Millions d'Euros	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>Variation</u>
Services du Franchiseur	31.0	32.4	+ 4.6 %
Courte Durée	7.4	6.5	-12.1 %
Chiffre d'affaires consolidé	38.4	38.9	+ 1.3 %

Le chiffre d'affaires consolidé de 2008 s'établit à 38,9 M€ contre 38,4 M€ l'an dernier. Il enregistre un accroissement de 1,3 % par rapport à l'exercice 2007, reflétant la constante progression du chiffre d'affaires de l'activité Franchiseur qui enregistre une hausse de 4,6 %.

Le groupe reste essentiellement franchiseur et a ainsi cédé au cours du dernier trimestre 2008 un certain nombre de succursales au réseau des franchisés.

Le nombre de succursales à fin 2008 est de 5 contre 20 en 2007.

c) - Résultats consolidés

Les comptes présentés ci-après ont été établis conformément aux normes IFRS.

Les méthodes et principes de consolidation sont détaillés dans l'annexe des comptes consolidés. Ils sont identiques à ceux adoptés pour l'exercice précédent.

<i>En milliers d'Euros</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>
Chiffre d'affaires	38.368	38.897
Charges d'exploitation	37.924	38.351
Résultat d'exploitation	444	546
Résultat financier	(319)	(670)
Produits financiers	85	156
Charges financières	(404)	(826)
Résultat exceptionnel	-	-
Quote-part Résultat Société en équivalence	(58)	(7)
Impôt société - Impôts différés	345	290
Résultat de l'exercice	412	159
Dont Part des minoritaires	(235)	(280)
- Part du groupe	647	439

Le résultat d'exploitation s'établit à 546 K€ contre 444 K€ l'exercice précédent.

Il se répartit comme suit, par secteur d'activité :

	2007	2008
Secteur Services du franchiseur	3 209	3 074
Secteur Courte durée	-2 765	-2 528
Total du résultat d'exploitation	444	546

La variation du résultat d'exploitation de l'activité Service du Franchiseur supporte le transfert de charges inhérent à la baisse de l'activité de courte durée.

Le résultat d'exploitation du secteur de la courte durée comprend d'une part le résultat de la location aux tiers et d'autre part le résultat de la remise en franchise des agences restructurées. Au cours de l'exercice, le résultat de la remise en franchise d'agences anciennement exploitées et détenues en propre représente un produit de 575 K€ contre un produit de 20 K€ en 2007.

Le résultat financier se solde par un résultat de (670) K€. Le résultat financier correspond principalement aux frais financiers sur les financements de véhicules.

Le résultat net consolidé part du groupe est de +439 K€ en 2008 contre +647 K€ pour l'exercice précédent.

d) - Bilan consolidé

	Décembre 2007 <u>Net</u>	Décembre 2008 <u>Net</u>
Actif Immobilisé	12 480	14 747
Stocks et en-cours	177	114
Créances Clients et rattachées	9 822	9 317
Autres Créances d'Exploitation	7 352	10 459
Disponibilités	3 408	2 636
ACTIF TOTAL	33 239	37 273
Capital et Réserves	2 219	2 922
Résultat de l'Exercice	647	439
Capitaux propres part groupe	2 866	3 361
Intérêts minoritaires	-384	-148
Capitaux propres Totaux	2 482	3 213
Provisions non courantes	229	231
Dettes Financières Long Terme	1 402	1 607
Total Passifs non courants	1 631	1 838
Provisions courantes	124	84
Dettes Financières Court Terme	5 338	9 429
Fournisseurs	8 443	8 400
Autres dettes courantes *	15 221	14 309
Total Passifs courants	29 126	32 222
PASSIF TOTAL	33 239	37 273
<i>Endettement net des Disponibilités</i>	<i>3 332</i>	<i>8 400</i>
<i>* Dont Compte Courant G7 Entreprises</i>	<i>10 256</i>	<i>10 274</i>

L'endettement net s'analyse comme suit :

	<u>Moins d'1 an</u>	<u>Plus d'1 an</u>	<u>Total</u>	<u>Taux Moyen</u>
Crédit-bail	0.5	1.6	1.9	9 %
Lignes Spot	8.9		8.9	Euribor 6m +0.7
Total Passif	9.4	1.6	10.8	
Disponibilités	2.6		2.6	
Endettement Net	6.8	1.6	8.4	

Le montant du compte courant de G7 ENTREPRISES est de 10 274 K€ comme au 31 décembre 2008.

Au cours de cet exercice, G7 ENTREPRISES a consenti un abandon de créances sur les intérêts de son compte courant pour un montant de 551.730,09 €.

Le compte courant de votre société avec l'actionnaire G7 ENTREPRISES est assorti d'un avenant prévoyant le remboursement immédiat et sans condition, en cas de retrait de l'actionnaire principal.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE MERE

ADA est la société holding du groupe. Son chiffre d'affaires s'établit en 2008 à 14,3 M€ contre 12,9 M€ en 2007. Il est constitué de droits d'entrée, de royalties, de facturation de frais centraux à ses filiales.

En tant que franchiseur, ADA développe et anime le réseau, en définit la politique commerciale et organise la mise à disposition du réseau des moyens de cette politique.

En tant que holding, elle organise l'administration pour l'ensemble de ses filiales et leur apporte l'expertise dans toutes les fonctions support dont elles ont besoin

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice 480 K€ contre un bénéfice de 1 228 K€ l'exercice précédent.

Evénements importants survenus au cours de l'exercice

La société ADA a fermé un certain nombre d'agences situées dans les gares.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les objectifs stratégiques 2009 sont les suivants :

1. Renforcer notre place de numéro 1 de la location courte durée, sur le segment de la location de proximité en différenciant les offres Ile-de-France + grandes métropoles et Province,
2. Consolider notre place de loueur à petits prix, en particulier avec ADA MALIN, qui a suscité un vif intérêt auprès des clients en 2008,
3. Nous concentrer sur notre métier de franchiseur d'une part pour proposer à nos clients des produits et services adaptés à la crise et d'autre part pour générer du chiffre d'affaires additionnel chez nos franchisés leur permettant d'améliorer la rentabilité de leurs exploitations.

ADA dispose de trois atouts pour bien traverser la crise :

- Un positionnement uniquement axé sur le marché de la proximité qui se maintient bien pendant que le segment du déplacement est en régression,
- Une clientèle en majorité constituée de particuliers qui continuent à consommer au moment où la majorité des entreprises réduisent leurs déplacements,
- Une durée moyenne de location très courte (3 jours) qui nous protège des impayés.

Positionné numéro 1 sur le segment porteur de la proximité avec un réseau de 480 agences et disposant d'un réseau de 90 agences Holiday Bikes, le groupe ADA qui continuera à mettre tout en œuvre pour s'adapter à un environnement économique qui reste incertain, a d'ores et déjà préservé pour 2009 les volumes de véhicules nécessaires et l'essentiel de leur financement.

4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société, compte tenu de son activité, n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

5. ACTIVITE DES FILIALES

5.1. SAPN : société anonyme au capital de 1 552 780 €, détenue à hauteur de 99,99 %, exploitant l'ensemble des succursales sous enseigne ADA, sauf celles situées sur le domaine aéroportuaire.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élève à 1 4 M€, et représente une augmentation de 38 % par rapport à l'exercice précédent (1.1 M€) du fait de la fluctuation du nombre d'agences reprises ou cédées au cours de l'exercice. Les agences reprises sont destinées à être cédées à de nouveaux franchisés après restructuration.

Son résultat net est une perte de (2.3) M€ contre une perte de (0.6) M€ lors de l'exercice précédent

Evénements importants survenus au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2008, la société SAPN a souscrit au capital de la société CAR LOC'ACTION puis cédé sa participation le 15 Octobre 2008

Par ailleurs, la société SAPN a acquis et mis en location gérance notamment les fonds de commerce suivants :

- trois fonds de commerce à TOULOUSE (31),
- un fonds de commerce à LABEGE (31),

- un fonds de commerce à CHAMPIGNY SUR MARNE (94),
- un fonds de commerce à PARIS (75)
- quatre fonds de commerce à MARSEILLE (13)
- un fonds de commerce à MENTON (06)
- un fonds de commerce à CAGNES SUR MER (06)
- un fonds de commerce à VALENCE (26),
- un fonds de commerce à ASNIERES (92),

La société SAPN a cédé les fonds de commerce suivants :

- un fonds de commerce à SAINT MICHEL SUR ORGE (91),
- un fonds de commerce à ETAMPES (91),
- trois fonds de commerce à PUTEAUX (92),
- un fonds de commerce NANTERRE (92),
- un fonds de commerce à LILLE (59),
- un fonds de commerce à PARIS (75)
- un fonds de commerce à LIVRY GARGAN (93)

La société SAPN a également mis en location gérance son fonds de commerce de BAGNOLET (93).

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Décembre 2008 et du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2008, le capital a été augmenté, par compensation avec des créances, de 5.000.040 euros par la création de 328.950 actions d'une valeur nette de 15,20 euros, pour être porté à la somme de 6.788.046,40 euros, puis réduit de la somme de 5.235.266,40 euros par la réduction de la valeur nominale de 15,20 € à 10 €, puis par le regroupement des 446.582 actions anciennes en 155.278 actions nouvelles. Le capital de la société SAPN est ainsi désormais de 1.552.780 euros, divisé en 155.278 actions d'une valeur nominale de 10 euros

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

5.2. EDA : société anonyme au capital de 147.000 €, détenue à hauteur de 99,93 %, a pour mission la gestion de la flotte de véhicules ainsi que l'exploitation des succursales aéroportuaires.

Le chiffre d'affaires de la société est ainsi constitué des mises à disposition du parc de véhicules aux succursales et aux franchisés, de l'activité de location de véhicules en aéroports et des redevances de location gérance payées par les sociétés exploitant des fonds de commerce lui appartenant.

Le chiffre d'affaires 2008 s'établit à 29.9 M€ contre 26.8M€ l'exercice précédent.
Le résultat net est un profit de 1,5 M€

Evènements importants survenus au cours de l'exercice

La société EDA, filiale de la société ADA, a cédé sa participation dans le capital de la société PARTENAIRE RENT.

Par ailleurs, la société EDA a cédé son fonds de commerce de COURTABOEUF (91)

Elle a fermé l'agence située dans l'aéroport de BORDEAUX (33).

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

EDA a acquis un fonds de commerce à CASTELSARRASIN (82)

5.3. HOLIDAY BIKES (anciennement SIAVS) : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 358.000 € détenue à 100 % est une société de prestations informatiques qui travaille pour l'essentiel pour le groupe ADA.

Elle est en charge du développement informatique du groupe. Les développements spécifiques sur la partie « agences » sont destinés à être mis à disposition des franchisés contre le paiement d'un loyer.

Depuis mars 2006, elle gère les franchises de la marque Holiday Bikes.

Son chiffre d'affaires s'établit à 1.4 M€ contre 2.4 M€ l'exercice précédent et son résultat est une perte de 0.3 M€ contre une perte 0.4 M€ l'exercice précédent.

Evénements importants survenus au cours de l'exercice

Néant

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

5.4. AUTRES FILIALES

FILIALES	CHIFFRE D'AFFAIRES	RESULTAT 2008
ADA-BOX	148 526	-12 706
LA DEFENSE LOCATION	1 265 571	-288 324
CANNADA	5830	-57 663
KEYVANE	15 957	7 553
NANCY LOCATION	296 773	-117 586
LILLE LOCATION	463 903	-163 087
LIMOGES LOCATION	732 922	24 659
ISSY LOCATION	592 680	-366 660
NEUILLY LOCATION	547 927	-96 690
PARTENAIRE RENT	1 404 967	-247 792
SAINT TROPEZ LOCATION	90 453	-110 803
BEZIERS LOCATION	N/c	N/c

6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS

a) Prises de participation ou de contrôles au cours de l'exercice

La société SAPN a souscrit au capital de la société CAR LOC'ACTION puis cédé sa participation le 15 Octobre 2008.

La société SAPN est devenue l'unique associée de la société LA DEFENSE LOCATION en rachetant les parts sociales détenues par D.SOLVEL au cours de l'exercice 2008.

La société SAPN est devenue l'unique associée de la société SAINT TROPEZ LOCATION en rachetant les parts sociales détenues par DEQUIN INVEST CONSULTING & SAPN au cours de l'exercice 2008.

La société EDA est devenue l'unique associée de la société PARTENAIRE RENT en rachetant les parts sociales détenues par M.ROLLAND en date du 18/11/08 puis a cédé ses titres dans le capital de PARTENAIRE RENT au cours de l'exercice 2008.

b) Sociétés contrôlées directement ou indirectement au 31 décembre 2008.

Contrôle de plus de 2/3 du capital	
Société EDA	99,93%
Société SAPN	99,99%
Société HOLIDAY BIKES	100,00%
Société ADA-BOX	100,00%
Société BELGIUM RENT	99,98%
Société CANNADA	100,00%
Société ISSY LOCATION	100,00%
Société KEYVANE	100,00 %
Société LIMOGES LOCATION	100,00 %
Société NEUILLY LOCATION	100,00 %
Société SAINT TROPEZ LOCATION	100,00 %
Société LA DEFENSE LOCATION	100,00 %

La société BELGIUM RENT n'a plus d'activité depuis le 31 décembre 2003.

c) Sociétés au contrôle partagé au 31 décembre 2008

Société LILLE LOCATION	52,00%
Société NANCY LOCATION	52,00%
Société BEZIERS LOCATION	25,00 %

7. ACTIONNARIAT

7.1 STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital social est fixé à 2.537.551,84 euros. Il est divisé en 1.669.442 actions d'une seule catégorie de 1,52 euros de valeur nominale, libérées intégralement.

7.2 RESTRICTIONS STATUTAIRES A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D'ACTIONS

Sous réserve des dispositions statutaires ci-après rappelées, il n'existe pas de restrictions statutaires particulières à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

TRANSFERT DES TITRES (article 11, al. 1, 4 et 5)

« 1. Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au Registre du « Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter « de celle-ci.

« 4. Les actions sont librement cessibles, sauf dispositions législatives ou réglementaires.

« 5. Toute personne physique ou morale venant à détenir une fraction du capital ou des droits de vote « égale à 2 % et de toute fraction additionnelle sans limitation, doit porter à la connaissance de la « société le nombre total d'actions qu'elle détient. L'information doit être effectuée dans un délai de « cinq jours de bourse à compter du jour où la fraction est atteinte.

DROITS DE VOTE (article 33)

« Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et « chaque action donne droit à une voix au moins.

« Sous réserve des règles particulières aux assemblées à forme constitutive, chaque membre de « l'assemblée a autant de voix que lui en confèrent les actions qu'il possède sans limitation.

« Sauf convention contraire notifiée à la société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les « assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

« Il appartient au propriétaire des titres remis en gage.

« Il est exercé par l'un des copropriétaires indivis ou par un mandataire commun.

« Tout actionnaire peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les « règlements.

« Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital « social qu'elles représentent, est attribué :

« 1/ A toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription « nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

« 2/ Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du « capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes « pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

« Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en « propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout « transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation « entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

« La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au « sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

7.3 LES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE DONT ELLE A CONNAISSANCE EN VERTU DES ARTICLES L 233-7 et L 233-12

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31/12/2008, plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

- *La société G7 ENTREPRISES possède plus du 2/3 du capital social et plus des 2/3 des droits de vote ,*
- *La société TOCQUEVILLE FINANCE possède plus du 10^{ème} du capital social*

7.4. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 Décembre 2008.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 Décembre 2008 à 0,2 %.

7.5. LA LISTE DES DETENTEURS DE TOUT TITRE COMPORTANT DES DROITS DE CONTRÔLE SPECIAUX ET LA DESCRIPTION DE CEUX-CI

Néant.

7.6. LES MECANISMES DE CONTROLE PREVUS DANS UN EVENTUEL SYSTEME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL QUAND LES DROITS DE CONTROLE NE SONT PAS EXERCES PAR CE DERNIER

Néant.

7.7. LES ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES DONT LA SOCIETE A CONNAISSANCE ET QUI PEUVENT ENTRAINER DES RESTRICTIONS AU TRANSFERT D' ACTIONS ET A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Néant.

7.8. LES REGLES APPLICABLES A LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QU'A LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE

1/ Nomination et remplacement des administrateurs - Articles 14, 15 et 16 des statuts

Aux termes des articles 14, 15 et 16 des statuts, les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, pour une durée de six ans, renouvelable.

Une personne morale peut être administrateur mais elle doit, dans les conditions prévues par la loi, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil d'administration.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restant doivent convoquer, dans les plus brefs délais, l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat

Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

2/ Modifications statutaires – articles 40 et 41 des statuts

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions (art. 41, al.1).

« L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, « représentés ou ayant voté par correspondance possèdent, sur première convocation, le quart et, sur « deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier « quorum, la deuxième assemblée peut être reportée à une date postérieure de deux mois au plus à « celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont « disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par « correspondance (art.40).

7.9 LES POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN PARTICULIER L'EMISSION OU LE RACHAT D' ACTIONS

Voir annexe « Tableau des délégations »

7.10 LES ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIETE QUI SONT MODIFIES OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTROLE DE LA SOCIETE SAUF SI CETTE DIVULGATION HORS LES CAS DE DIVULGATIONS OBLIGATOIRES PORTERAIT GRAVEMENT ATTEINTE A SES INTERETS

Néant

7.11 LES ACCORDS PREVOYANT DES INDEMNITES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU LES SALARIES S'ILS DEMISSIONNENT OU SONT LICENCIES SANS CAUSE REELLE ET SERIEUSE OU SI LEUR EMPLOI PREND FIN EN RAISON D'UNE OFFRE PUBLIQUE

Néant

7.12 TABLEAU DES DELEGATIONS DE POUVOIR AU CONSEIL POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Voir annexe « Tableau des délégations »

8. COMPTES SOCIAUX – RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

2007 2008

Chiffre d'affaires	12.893.239	14.317 748
Résultat d'exploitation	496.983	1.496.375
Produits d'exploitation	13.487.569	15.871.496
Charges d'exploitation	12.990.586	14.375.120
Résultat financier	(885.205)	-2.703.723
Produits financiers	1.806.634	2.410.601
Charges financières	2.691.839	5.114.324
Résultat exceptionnel	1.053.038	382.706
Produits exceptionnels	2.480.203	1.193.045
Charges exceptionnelles	1.427.164	810.339
Impôt société	(563.216)	-1.259.849
Résultat de l'exercice	1.228.033	435.208

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 435 208 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 435.208 euros au compte "report à nouveau" dont le solde s'élève ainsi à (6.710.506) euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 4.042.622 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de

dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

9. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils retracent dans leur rapport spécial.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-39 DU CODE DE COMMERCE

La liste des conventions courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée aux Commissaires aux Comptes.

10. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

- Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons, en annexe, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

- Monsieur Nicolas ROUSSELET, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Christophe PLONEVEZ, Directeur Général et Administrateur ;
- Monsieur André ROUSSELET, Administrateur ;
- Madame Marie BIAIS, Administrateur ;

INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce et de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice aux membres du conseil d'administration et au directeur général au titre de leur mandat social.

Ces informations comprennent exclusivement les rémunérations versées par ADA, ses filiales et la société contrôlant du seul premier degré

en euros (ou en €)	Versé par ADA ou les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du code du commerce				Versé par G7 ENTREPRISES			
	Rémunération	Avantages en Nature		Stock-Options	Rémunération	Avantages en Nature		Stock-Options
Court Terme		Long Terme	Court Terme			Long Terme		
Nicolas Rousselet				21 840 stocks-options à 10,13€ date d'attribution 27/04/00				
André Rousselet								NEANT
Christophe Plonevez				25 013 stocks-options à 11,04€ date d'attribution 28/09/05 16 678 stocks-options à 13,69€ date d'attribution 07/11/06				

11- ARTICLE L 225-209 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE - INFORMATION SUR LES ACHATS D' ACTIONS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à l'article L. 225-211 du Code de Commerce, nous vous donnons les informations suivantes :

- Nombre des actions achetées au cours de l'exercice : Néant
- Nombre des actions vendues au cours de l'exercice : Néant
- La société ne détient pas d'actions en propre à la clôture de l'exercice.

Conformément aux dispositions légales, nous vous demandons d'autoriser le conseil d'administration à acheter des actions de la société ADA, à hauteur d'un montant maximum de 10 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, en fixant par ordre de priorité les utilisations suivantes :

- la régularisation du cours par intervention sur le marché des titres, ou son animation dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers,
- l'annulation éventuelle de tout ou partie des actions rachetées aux fins d'optimisation du résultat par action, de la rentabilité des fonds propres et plus généralement de maximiser la création de valeur pour l'actionnaire,
- la conservation des actions, la cession et le transfert, par quelque mode que ce soit, et notamment par cession en bourse, ou de gré à gré,
- leur conservation en attente d'une remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement la réalisation de toute autre opération conforme,
- l'ouverture éventuelle de plan d'options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe dans le cadre de l'article L. 225-179 et suivants du code de commerce.

La société ne pourra acheter ses propres actions qu'à un prix unitaire au plus égal (hors frais d'acquisition) à la moyenne des cours de clôture constatés au cours des 20 séances de Bourse précédant le conseil d'Administration du 10 Mars 2009. Le montant total des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser 1 419 024 €.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de la présente autorisation ne devra pas représenter plus de 10 % du nombre total des actions composant le capital social de la société, soit à titre indicatif, au 1^{er} janvier 2009, 1 669.442 actions.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10%, correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Le nombre maximum d'actions que la société détiendra à quelque moment que ce soit ne devra pas représenter plus de 10 % du nombre total des actions composant le capital social de la société.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourra être effectué par tous moyens, sur le marché ou hors marché (conventions complexes ou transactions sur blocs).

En cas d'opération sur le capital notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

Cette autorisation serait valable pour une durée de 18 mois à compter de ce jour.

12 - POLITIQUE SOCIALE

Effectif total groupe au 31 décembre 2008 : 79 personnes.

L'effectif moyen 2008 est stable par rapport à l'année 2007, 109 salariés, la baisse en valeur absolue au 31/12/2008 est due aux cessions d'agences, notamment sur les sites de Puteaux, Nanterre et Bordeaux en Novembre 2008.

	ADA	EDA	SAPN	Limoges Location	Neuilly Location	Issy Location	StTropez Location	Défense Location	Lille Location	Nancy Location	Partenaire Rent	TOTAL
Au 31/12/2007	39	18	15	4	2	4	0	8	4	2	13	109
Embauches	7	9	10	0	1	2	2	2	1	1	6	41
Sorties	7	5	16	0	0	1	2	10	4	0	19	64
Mutations Groupe	3	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	7
Au 31/12/2008	36	19	9	4	2	5	0	0	4	3	0	79
Effectif Moyen 2008	38	19	13	4	3	4	1	8	3	3	13	109

- Entrées 2008 :
 - CDD : 13
 - CDI : 28 (le nombre d'« embauches » CDI semble important mais reste lié aux reprises d'agences avec les salariés déjà présents en CDI au sein des agences).
- Sorties 2008 : sur les 71 sorties (64 sorties et 7 mutations groupe), la majeure partie des mouvements est constituée des mutations et transferts correspondants aux cessions d'agences ou à des fins de CDD en fin de saison, il y a eu 13 licenciements.

Temps de travail

▪ Personnel affecté en agence

Durée hebdomadaire moyenne de travail : 35 heures

▪ Personnel de siège

Durée hebdomadaire de travail effectif de 37 heures donnant droit à 12 jours ouvrés de repos par an.

2 salariés travaillent à temps partiel :

1 personne à 80% 4 jours / 7

1 personne à 86% 5 jours / 7

Personnel Handicapé

2 salariés handicapés travaillaient au sein du groupe en 2008, un depuis plus de 10 ans, et le second a quitté l'entreprise en septembre 2008.

Autres

3 apprentis et 2 contrats de professionnalisation dont la formation (coûts pédagogiques) est financée par les contributions au titre de la professionnalisation et de l'apprentissage.

Absentéisme

L'absentéisme constaté dans le groupe est dû notamment à des arrêts maladie, à quelques congés paternité, un congé maternité et à des maladies de longue durée ou des mi-temps thérapeutique.

Rémunérations

Les augmentations de salaire sont individualisées et correspondent à l'augmentation du coût de la vie ou à des changements de fonction. En agence, la grille des salaires minima conventionnels a été revalorisée en fonction de l'augmentation du Smic de 2,3% au 01/05/2008 et de 1% au 01/07/2008

Il y a eu la mise en place d'un accord de participation avec ouverture d'un PEE pour le versement d'une Réserve Spéciale de Participation 2007 pour un montant brut de 14993 €

L'entreprise est soumise aux accords collectifs suivants :

- Convention Collective Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques, Cabinets d'Ingénieurs Conseils et des Sociétés de Conseil (Syntec) pour ADA et Holiday Bikes/SIAVS,
- Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile pour toutes les autres sociétés : SAPN, EDA, Cannada, Adabox, Keyvane, Limoges Location, Neuilly Location, Issy Location, La Défense Location, Lille Location, Nancy Location et Partenaire Rent.

Relations sociales

Il existe une Délégation Unique du Personnel.
Le budget du comité d'entreprise reste inchangé à 26K€ en 2008

Actions gratuites

Par décision du Directeur Général en date du 26 Septembre 2008, il a été attribué des actions gratuites au personnel salarié et aux mandataires sociaux de la société ADA et de ses filiales, à savoir :

Nombre d'actions attribuées à chacun d'eux : 34.

Nombre de salariés concernés : 47.

Formation

Durant l'année 2008, il a été dispensé 275 heures de formation à 15 salariés. Le budget consacré à ce poste a été de 21.105 Euros.

13 – CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Les véhicules VP et VU sont achetés auprès des constructeurs, qui respectent les normes imposées des véhicules propres.

14 - FACTEURS DE RISQUES

	Echéance non définie	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois	Plus de 1 an	2008	2007
Dettes constructeurs		3			3	1 660
Dettes fournisseurs		8 400			8 400	8 443
C/Ct G7 ENTREPRISES	10 274				10 274	10 258
Dettes diverses		101	6		107	461
Dettes financières		5 188			5 188	1 832
Ets Crédit						
Découvert	3 725				3 725	2 967
Autres dettes (C bail)		419	419	1 284	2 122	1 941
Total des échéances	13 999	14 111	425	1 284	29 819	27 562

14.1. Risques de marché, taux, change, crédit

- Risques de taux d'intérêt :

Les dettes financières du groupe ADA au 31 décembre 2008 sont intégralement constituées par des tirages de lignes spot d'une durée allant généralement jusqu'à 6 mois. Elles correspondent essentiellement au financement des acquisitions de véhicules particuliers et utilitaires pour une durée de détention respectivement de 6 mois et de 12 mois. Ces tirages portent intérêt au taux fixe de la période. A ce jour ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

- Risques de change :

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible et le risque de change négligeable. La société n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

- Risques sur actions en propre :

Au 31 Décembre 2008, la société ADA ne détient pas d'actions en propre.

- Risques clients:

Les services du franchiseur représentent 83 % du chiffre d'affaires total. Un comité interne d'analyse des risques sur les franchisés a été mis en place. Des mesures particulières de prévention de ces risques spécifiques ont été prises depuis 2005 afin d'en minorer le coût.

Le chiffre d'affaires total des locations de véhicules réalisé par les succursales représente 17% du chiffre d'affaires consolidé, le client le plus important représentant moins de 1% de ce chiffre d'affaires locations par les succursales.

- Risques clients:

L'essentiel des dettes financières et courantes sont à moins de six mois

14.2. Risques juridiques

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre des activités courantes, et à notre connaissance il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine d'elle-même et de ses filiales.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

14.3. Assurances

- Politique générale d'assurance du groupe

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le bilan et le compte de résultat du groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risques s'intègre parfaitement dans le processus de gestion des risques du groupe. En conséquence, la solvabilité financière des assureurs retenus est un critère important dans le choix du groupe.

- Responsabilité civile générale et professionnelle

Le groupe a souscrit un contrat englobant la plupart de ses filiales, les autres étant couvertes par des contrats distincts pour des raisons propres. Ce contrat couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de ces entités. Il couvre notamment la Responsabilité Civile Exploitation y compris les atteintes à l'environnement, la responsabilité civile après achèvement des travaux et prestations livraison des produits. La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'évènement, ce contrat est assorti de limites globales et de franchises qui concernent notamment les risques liés à l'environnement.

Ce contrat n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative.

- Dommages aux biens

Le groupe a souscrit un contrat pour couvrir l'ensemble de ses biens (immobilisations et stocks) ainsi que ceux de ses filiales. La limite de la garantie couvre le sinistre maximum raisonnablement envisageable compte tenu des mesures de prévention et de protection mises en place. La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'évènement, ce programme est assorti de limites globales et de franchises qui concernent notamment les risques liés aux catastrophes naturelles.

Ce contrat n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative.

- couverture de la flotte de véhicules

Le groupe a mis en place une couverture de tous ses véhicules conformes aux exigences légales en vigueur.

Vous allez également être informés par votre Conseil d'Administration, dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions.

Vous entendrez également lecture du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le Conseil d'administration

MONTANTS DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application de l'article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers, les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à 136 KE contre 138 KE en 2007.

Sociétés	ACE	Ernst & Young	Autres	Total
ADA	32 726	79 500		112 226
EDA	12 457			12 457
SAPN	7 817			7 817
Keyvane			3 000	3 000
Total	53 000	79 500	3 000	135 500

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en page 43), présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Christophe PLONEVEZ
Directeur Général

ACE
Auditeurs et Conseils d'Entreprise
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
5, avenue Franklin-Roosevelt
75008 Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

ADA

Société Anonyme
22/28, rue Henri Barbusse
92585 Clichy Cedex

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ADA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans le contexte de la crise économique et financière actuelle et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.2 de l'annexe, dans sa rubrique « Participations et autres titres immobilisés », expose les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Par ailleurs, en application de la loi :

- nous vous signalons que les informations prévues à l'article L. 225-102 al. 2 du Code de commerce concernant les rémunérations des mandataires sociaux de votre société comprennent exclusivement les rémunérations versées dans la société, ses filiales et la société contrôlante du seul premier degré ;

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

ACE

Auditeurs et Conseils d'Entreprise

ERNST & YOUNG et Autres

Alain AUVRAY

Bruno GERARD

A.C.E.
AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE
5, avenue Franklin-Roosevelt
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ADA
Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ADA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans le contexte de la crise économique et financière actuelle et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 3 "Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations" de l'annexe aux comptes consolidés. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Règles et méthodes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthodologie relative à la reconnaissance des revenus précisée en note 2.14 de l'annexe et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Estimations comptables

Comme exposé dans la note 3 de l'annexe "Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations", la direction de votre société est conduite à faire des hypothèses et à procéder à des estimations comptables, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisitions (notes 2, 3 et 11) et des créances clients (notes 2, 3 et 15) et l'évaluation de la capacité du groupe à utiliser ses pertes fiscales reportables (notes 2, 3 et 8).

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier le caractère approprié des méthodes appliquées ainsi que le caractère raisonnable des hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces estimations et à s'assurer que les notes annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

A.C.E
AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE

ERNST & YOUNG et Autres

Alain Auvray

Bruno Gérard